

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

COMPTE RENDU IN EXTENSO DES SEANCES
QUESTIONS ECRITES ET REPONSES DES MINISTRES A CES QUESTIONS

Abonnements à l'édition des DÉBATS DU CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE :

MÉTROPOLE ET FRANCE D'OUTRE-MER : 250 fr. ; ÉTRANGER : 530 fr.

(Compte chèque postal ; 100.97, Paris.)

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE
aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION
QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS-7°

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE
AJOUTER 12 FRANCS

SESSION DE 1948 — COMPTE RENDU IN EXTENSO — 95° SÉANCE

Séance du Mercredi 22 Septembre 1948.

SOMMAIRE

1. — Procès-verbal.
2. — Dépôt de rapports.
3. — Renvoi pour avis.
4. — Demande de discussion immédiate d'un avis sur un projet de loi.
5. — Création de ressources nouvelles et aménagement d'impôts. — Suite de la discussion d'un avis sur un projet de loi.
Suite de la discussion générale: MM. Alex Roubert, président de la commission des finances; Laffargue, Henri Queuille, président du conseil, ministre des finances et des affaires économiques; Chochoy, président de la commission de la reconstruction.
Passage à la discussion des articles.
Contre-projet de M. Faustin Merle. — MM. Faustin Merle, Dorey, rapporteur général de la commission des finances; le président du conseil. — Rejet au scrutin public.
Renvoi de la suite de la discussion à une prochaine séance: MM. le président de la commission, Alain Poher, secrétaire d'Etat au budget; Baron, le président, Reverbori, Janton.
6. — Prolongation du délai constitutionnel pour la discussion d'urgence d'avis sur des projets de loi. — Adoption d'une motion.
MM. Primet, le président., Charles Brune, Reverbori.
Adoption, au scrutin public, de la motion.
7. — Règlement de l'ordre du jour.

PRESIDENCE DE M. GASTON MONNERVILLE

La séance est ouverte à quinze heures trente minutes.

— 1 —

PROCES-VERBAL

M. le président. Le compte rendu analytique sommaire de la précédente séance a été affiché et distribué.

Il n'y a pas d'observation ?...

Le procès-verbal est adopté sous les réserves d'usage.

— 2 —

DEPOT DE RAPPORTS

M. le président. J'ai reçu de M. Valentin-Pierre Vignard un rapport fait au nom de la commission de l'intérieur (administration générale, départementale et communale, Algérie), sur le projet de loi adopté par l'Assemblée nationale, tendant à modifier l'ordonnance n° 45-2399 du 18 octobre 1945 et la loi n° 45-655 du 9 avril 1947 relatives aux frais de mission et aux indemnités de fonctions des maires et adjoints. (N° 401 et 971, année 1948).

Le rapport est imprimé sous le n° 982 et distribué.

J'ai reçu de M. Bardon-Damarzid un rapport fait au nom de la commission de la justice et de la législation civile, criminelle et commerciale, sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, modifiant les taux des amendes pénales. (N° 969, année 1948.)

Le rapport sera imprimé sous le n° 983 et distribué.

— 3 —

RENOI POUR AVIS

M. le président. La commission des finances demande que lui soit renvoyé, pour avis, le projet de loi adopté par l'Assemblée nationale, tendant à modifier l'ordonnance n° 45-2399 du 18 octobre 1945 et la loi n° 47-655 du 9 avril 1947 relatives aux frais de mission et aux indemnités de fonctions des maires et adjoints (n° 971 et 982, année 1948), dont la commission de l'intérieur (administration générale, départementale et communale, Algérie) est saisie au fond.

Il n'y a pas d'opposition ?...

Le renvoi, pour avis, est ordonné.

— 4 —

**DEMANDE DE DISCUSSION IMMEDIATE
D'UN AVIS SUR UN PROJET DE LOI**

M. le président. Conformément à l'article 58 du règlement, la commission de l'intérieur demande la discussion immédiate du projet de loi adopté par l'Assemblée nationale, tendant à modifier l'ordonnance n° 45-2399 du 18 octobre 1945 et la loi n° 47-655 du 9 avril 1947 relatives aux frais de mission et aux indemnités de fonctions des maires et adjoints.

Il va être aussitôt procédé à l'affichage de cette demande de discussion immédiate, sur laquelle le Conseil de la République ne pourra être appelé à statuer qu'après l'expiration d'un délai d'une heure.

— 5 —

**CREATION DE RESSOURCES NOUVELLES
ET AMENAGEMENTS D'IMPOTS**

**Suite de la discussion d'un avis
sur un projet de loi.**

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, portant création de ressources nouvelles au profit du Trésor et aménagements de certains impôts.

Dans la suite de la discussion générale, la parole est à M. le président de la commission des finances.

M. Alex Roubert, président de la commission des finances. Monsieur le ministre, mesdames, messieurs, au point où en est parvenu le débat, il n'est pas inutile, je crois, que la commission des finances, par la voix de son président, fasse le point et indique les motifs qui l'ont conduite à certaines décisions.

Les dispositions envisagées par le Gouvernement pour le rétablissement économique et financier de la France forment un ensemble dont certaines parties seulement sont soumises au vote du Parlement, dont d'autres relèvent du seul pouvoir d'autorité du Gouvernement, dont enfin un certain nombre sont laissées au seul fait des particuliers.

Lorsque nous avons à contrôler directement et à approuver ou à refuser les mesures envisagées dans le train fiscal qui nous est soumis, le Gouvernement a seul toute latitude pour fixer certains prix, certaines taxes, d'une grande importance.

C'est lui seul qui aura à fixer le prix de l'essence, le prix du tabac, le prix des transports, les droits de douane, les tarifs postaux. Vous avouerez que tout cela est tout de même considérable.

Il peut aussi ordonner les économies qui lui paraissent indispensables pour atteindre l'équilibre du budget sans en référer au Parlement, puis, à côté de cela le prix d'un certain nombre de marchandises essentielles : la viande, les légumes, les objets d'utilité courante qui ont été libérés depuis un certain temps et dans la plus large mesure, continuent d'être laissés à l'arbitrage des spéculateurs.

Le prix de l'or en particulier, dont personne ne peut nier qu'il ait une influence directe sur tous les autres prix, est actuellement livré à la concurrence des riches et des spéculateurs. Il n'y a donc rien d'étonnant que les plans proposés par des hommes dont la bonne volonté nous paraît

à tous absolument évidente, rencontrent, dans ces conditions, un certain scepticisme de la part des diverses assemblées.

Chacun, en effet, sent qu'il s'agit d'un tout inséparable, d'un plan général et que si l'effort qui est demandé au pays, pour si intense qu'il soit, ne portait que sur une partie seulement de cet ensemble, l'échec serait total et les sacrifices parfaitement inutiles.

En admettant, monsieur le président du conseil, que vous obteniez, par une super-fiscalité, un équilibre budgétaire pour l'année en cours, vous n'auriez rien réglé du tout si les prix des denrées de grande consommation continuent à monter, car des revendications justifiées, auxquelles il vous sera impossible de refuser satisfaction, viendront rompre l'équilibre et faire tomber tout l'édifice. (Très bien ! très bien !)

A quoi servirait-il alors d'obtenir par l'impôt une marge de trésorerie si, faute de production, vous en étiez réduits à une politique d'achats à l'étranger qui vous ruinerait tout aussitôt ? Il s'agit donc pour réussir de parvenir à une coordination d'efforts dans tous les secteurs, apparemment fort différents, de la monnaie, des prix, du pouvoir d'achat, des économies, qui concourent ensemble à l'équilibre budgétaire, enfin.

Je voudrais, après la série d'orateurs que vous avez entendus, exposer très rapidement au Conseil quelques remarques sur les projets qui sont soumis à notre vote, me bornant pour le surplus à des observations d'ordre tout à fait général.

Monsieur le président du conseil, vous avez envisagé, avec un courage auquel je tiens à rendre hommage, la situation des finances et de la trésorerie de l'Etat. Vous avez fixé à 80 milliards l'effort fiscal qui doit, à l'heure actuelle, être demandé au pays, et je crois que personne ne souève de controverse importante quant au chiffre auquel vous êtes parvenu. Peut-être certains considèrent-ils ce chiffre même comme trop faible, eu égard aux incidences qu'un certain nombre d'augmentations de prix pourront faire peser sur le budget. Peut-être d'autres trouvent-ils que ces 80 milliards sont, à l'heure actuelle, excessifs par rapport aux disponibilités des particuliers. Ce qui est certain, c'est que l'ensemble des orateurs que nous avons entendus a reconnu que le déséquilibre actuel de notre budget et les besoins de notre trésorerie exigent un effort considérable, et personne, je le répète, n'a contesté les chiffres que vous avez apportés à cette tribune et à la tribune de l'autre assemblée.

Ce sur quoi, par contre, les critiques ont été à peu près unanimes, je dois le reconnaître, c'est sur la répartition de ces sacrifices que vous demandez à la nation, sur le fait que vous allez demander aux uns peut-être trop, aux autres pas assez.

Permettez-moi de donner au Conseil de la République quelques chiffres qui sont, je crois, assez suggestifs.

Les administrations fiscales ont fixé le revenu fiscal national à un total de 2.710 milliards. C'est sur ce chiffre que l'Etat base les diverses mesures par lesquelles il atteint les contribuables. Sur ce chiffre, je me permets de remarquer que 2.031 milliards proviennent des seuls salaires et traitements. A côté de cela, les bénéfices industriels et commerciaux sont comptés pour 480 milliards seulement, les bénéfices des exploitations agricoles pour 98 milliards en tout et pour tout, c'est-à-dire un vingtième de ce que touchent « fiscale-

ment » les salariés et les fonctionnaires.

Les revenus mobiliers sont portés pour 66 milliards, les revenus de la propriété bâtie pour 14 milliards et les revenus des professions libérales pour 20 milliards.

Je crois qu'un certain nombre d'entre nous ne peuvent qu'être heurtés par le fait que, sur un chiffre total de 2.710 milliards représentant l'ensemble des revenus sur lesquels les impôts sont assis, plus de 2.000 constituent la part sur laquelle les impôts sur les salaires et traitements sont perçus.

Lorsque je vois qu'en regard la part qui est faite aux bénéfices industriels et commerciaux est de moins de 500 milliards, je pense à juste titre que les administrations financières ne disposent pas, à l'heure actuelle, de tous les éléments pour asseoir avec justice la répartition des impôts.

Je pense qu'il y a là un certain nombre d'injustices, qui ne tiennent pas à vous, monsieur le président du conseil, que je ne veux pas rendre responsable de cet état de choses. Le système fiscal français remonte à une époque où les revenus nationaux étaient autrement distribués, où l'on avait envisagé de faire peser l'ensemble de la fiscalité sur un certain nombre de catégories, et où l'on n'avait pas envisagé que la distribution du revenu national pouvait être modifiée dans des conditions extrêmement profondes. Mais je vois ce sur quoi vos services ont travaillé.

Les administrations financières ne sont d'ailleurs pas les seules à avoir travaillé pour connaître le revenu national. Il y a, depuis un certain nombre d'années, le plan, et divers services de statistiques, sont, par une étude approfondie, arrivés à des chiffres tout à fait différents.

Les revenus de la nation, calculés par les services du plan, se montent, non pas à 2.700 milliards, mais à 4.500 milliards environ. Vous voyez cette première différence, qui est très considérable; il en résulte qu'on ne perçoit l'impôt que sur un revenu calculé à 2.700 milliards alors qu'en réalité les services du plan reconnaissent qu'il existe en France des revenus se montant au total à 4.500 milliards.

Et ces 4.500 milliards, comment sont-ils répartis? Les voici, d'après les statistiques du plan: salaires 2.140 milliards; industrie et commerce: 1.206 milliards; exploitations agricoles: 915 milliards; revenus mobiliers: 68 milliards; propriété bâtie: 110 milliards; professions libérales: 151 milliards.

Alors, une constatation s'impose à tous, c'est que lorsqu'il s'agit de salaires, les administrations fiscales font peser l'impôt sur 2.031 milliards de revenus, alors que les revenus du plan sont calculés à 2.140 milliards, c'est-à-dire que la quasi-intégralité des salaires et des traitements est atteinte par l'impôt.

Lorsqu'il s'agit des revenus de l'industrie et du commerce, le plan évalue le montant des revenus nationaux à 1.206 milliards, mais les administrations fiscales n'atteignent que 480 milliards seulement, c'est-à-dire infiniment moins de la moitié des revenus réellement réalisés.

Pour les revenus mobiliers, la coïncidence est presque exacte. Il y aurait 68 milliards de revenus mobiliers; il y en a 66 qui sont passibles de l'impôt, c'est-à-dire que personne, du point de vue des revenus mobiliers, n'échappe pratiquement à l'impôt, et cela est compréhensible puisque ce sont les banques elles-mêmes qui doivent faire ces comptes-là. Cela explique, dans une large mesure, vous le

pensez bien, que les petits rentiers soient atteints dans des proportions considérables toutes les fois qu'on augmente les impôts.

Par contre, pour les exploitations agricoles, sur 915 milliards de revenus reconnus par le plan, il y a 98 milliards en tout et pour tout qui sont atteints par l'impôt, c'est-à-dire environ un dixième.

Je crois, messieurs, que chacun sera d'accord pour reconnaître qu'il y a, à l'heure actuelle, dans l'assiette des impôts en France, une première injustice extrêmement fâcheuse et qu'il sera bon de corriger.

Je crois également que lorsque, pour avoir un certain nombre de milliards supplémentaires dans les caisses de l'Etat, on se borne à majorer les impôts qui sont basés sur des cédules ainsi calculées, on ne fait qu'aggraver l'injustice première.

J'ajoute que, dans ce calcul qui me paraît exact et dont il sera difficile de contester les chiffres, lorsqu'il s'agit de l'industrie et du commerce, 1.206 milliards de revenu réel ou 480 milliards de revenu impossible, on ne fait aucune discrimination entre l'industrie qui produit, qui est indispensable et qu'il faut encourager, entre le commerce de la distribution qui est honnête, et entre les spéculateurs qui sont de purs parasites, si bien qu'à l'intérieur de chacune de ces catégories on trouve encore un certain nombre d'injustices parfaitement criantes.

M. Laffargue. Voulez-vous me permettre de vous interrompre ?

M. le président de la commission. Volontiers.

M. le président. La parole est à M. Laffargue avec l'autorisation de l'orateur.

M. Laffargue. Vous me permettrez de dire tout d'abord que ces chiffres, tant les chiffres de l'assiette fiscale que ceux du revenu national, peuvent être sujets à de nombreuses controverses. Mais je voudrais aussi attirer votre attention sur le fait qu'en ce qui concerne les bénéfices industriels et commerciaux, si l'assiette est restreinte par rapport aux bénéfices réels, les professions industrielles et commerciales ont subi le feu du prélèvement qui est venu singulièrement augmenter le taux de la perception, et vont subir encore le feu de la deuxième opération. Je pourrais citer le cas de nombreuses entreprises industrielles et commerciales de ce pays qui, par le mécanisme des divers impôts nouveaux, ont, en réalité, payé la totalité de leurs bénéfices, quand ce n'est pas plus !

Il faudrait leur rendre cette élémentaire justice.

M. le président de la commission. Monsieur Laffargue, soyez tout à fait tranquille. Je n'oublie pas que les industries et le commerce ont été appelés dans le courant de cette année à faire de très gros sacrifices sur leur revenu. Mais n'oubliez pas, non plus, que les dévaluations auxquelles nous avons assisté leur ont permis de trouver un très grand nombre d'avantages, d'abord dans la réévaluation des stocks. A l'heure actuelle, le commerçant ou l'industriel, qui se contente de stocker sa marchandise, gagne de l'argent en ne faisant rien ; celui qui a un stock de fer ou d'acier, n'a qu'à ne pas le toucher, et, au bout de l'année, il aura gagné une somme considérable.

Vous allez me dire que c'est un gain théorique. Mais si ces industriels, ces

commerçants ont emprunté de l'argent pour acheter ces marchandises il y a deux ans, ils ne doivent plus en valeur absolue que des sommes infiniment moins importantes que leur contre-valeur en marchandises.

Ces chiffres que je donne, et qui ne peuvent pas être contestés, ne tendent qu'à un seul objet, monsieur Laffargue, c'est à obtenir non pas, comme vous le pensez, que l'on accable davantage le commerce et l'industrie, mais bien au contraire que l'on dégrève les bons contribuables en faisant payer les fraudeurs. (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

Les différents tableaux que j'ai eu l'honneur de soumettre au Parlement démontrent que si, au lieu de percevoir les impôts sur 2.710 milliards qui représentent le revenu fiscal théorique, on les percevait sur 4.500 milliards qui sont le revenu réel, on pourrait très largement dégrever toute une série de cédules, et, d'une façon générale, ceux qui sont pressurés, parce qu'ils sont honnêtes, et faire payer ceux qui gagnent réellement quelque chose et qui ne payent rien à l'Etat. (*Applaudissements à gauche.*)

Voilà quelle est ma première conclusion. Ce que nous demande le Gouvernement n'est pas conforme à la véritable distribution des revenus nationaux et il commet une erreur grave qui se multiplie par des coefficients supplémentaires qui s'y ajoutent.

Ce ne sont d'ailleurs pas les seules erreurs que contiennent les projets qui nous sont soumis. Je déplore qu'on tombe très durement sur tout ce qui touche à l'automobile, qu'on en vienne à l'heure actuelle à inquiéter, comme un malfaiteur, tout possesseur d'automobile, qu'on le soumette à des contrôles et qu'on l'atteigne à la fois parce qu'il est possesseur d'automobiles, parce qu'il s'en sert. L'automobile est un des éléments du progrès, et je crois qu'il faudrait que chaque ouvrier en France ait son auto. (*Applaudissements.*)

Il est effrayant de voir que la politique du Gouvernement consiste à suspecter toute personne possédant une automobile de s'être livrée pour y arriver à un trafic absolument inavouable.

Ce n'est pas ainsi que l'on atteindra au progrès. C'est absolument en sens contraire qu'il faut aller et qu'il faut diriger l'industrie automobile française.

Mais je sais que les difficultés sont extrêmes lorsqu'il s'agit de frapper les contribuables. De longues disputes ont eu lieu entre ceux qui sont partisans des impôts directs et ceux qui préféreraient faire payer les charges de l'Etat par les impôts indirects. Je reconnais qu'en France, plus que partout ailleurs, cette dispute est difficile à apaiser.

Dans les pays hautement industrialisés comme les Etats-Unis, où, par conséquent, le maximum du revenu passe par des salaires, où il existe une organisation comptable extrêmement poussée, on peut se contenter d'atteindre les revenus, et il n'est pas étonnant qu'aux Etats-Unis plus de 80 p. 100 des impôts soient basés sur les revenus.

Par contre, dans les pays ruraux, les impôts sur les revenus ne donnent rien, quel que soit le pays. Voyez, par exemple, en Russie, pays très rural, la plus grande partie de la fiscalité du pays est basée sur les impôts de consommation, c'est-à-dire sur les impôts indirects.

Or, il se trouve que la France est à la fois un pays rural et un pays industriel,

c'est donc obligatoirement sur un système mixte que nous devons fonder notre fiscalité.

Il y a là un calcul à faire. Il y a à réaliser l'œuvre promise dont nous espérons bientôt voir la réalisation. Cette réforme fiscale devra tenir compte de la répartition réelle du revenu national pour atteindre les uns et les autres et établir une justice fiscale à laquelle tous les Français sont particulièrement sensibles. Je sais très bien que cela ne peut pas être fait en un jour, mais aussi qu'il est temps qu'on en arrive à cette réforme, faute de quoi nous resterons dans la multiplication des injustices.

Finalement le Trésor y perdrait, l'Etat verrait se tarir toutes ses possibilités d'existence, et le pays lui-même irait, par le mécanisme néfaste des errements du passé, vers la ruine. J'espère que le Gouvernement a conscience de ces redoutables conséquences et qu'il tiendra la promesse de nous apporter bientôt ces éléments de justice fiscale que nous attendons.

Je sais également que l'on va nous dire que si nous n'avons pas établi la justice fiscale, cela est dû à ce que le temps presse, qu'il faut réaliser très rapidement ces 80 milliards indispensables d'ici la fin de l'année, et qu'on ne peut se livrer à de grands changements dans l'assiette des impôts, dans la fièvre des impositions.

Certes, il est plus facile d'augmenter de 10, de 20 ou de 30 p. 100 un certain nombre de cédules déjà existantes, plutôt que de faire cette grande transformation.

Mais le Gouvernement a-t-il eu la même préoccupation en ce qui concerne les automobiles ? Avant qu'on ait transformé les cartes grises, avant que l'on ait l'essence du deuxième secteur, avant que toutes les formalités nécessaires soient accomplies, je crains bien qu'il ne soit passé deux ou trois mois. L'argument qu'on nous oppose, la nécessité d'aller très vite, n'est pas très valable dans tous les cas.

D'une façon générale, le projet qui nous est soumis aurait dû nous donner, sinon toute satisfaction dès à présent, du moins une indication sur la direction où nous voulons aller.

J'aurai à faire un autre reproche. On parle de fraude fiscale. Je crois que tout le monde est d'accord à ce sujet : c'est parce qu'on fraude, parce que les déclarations ne sont pas exactes, parce qu'il n'y a que les salariés et les ouvriers qui soient exactement atteints, que le Trésor se trouve en difficulté. Qu'a-t-on fait contre la fraude ? Pas grand-chose, et je n'aurai pas la cruauté de demander au Gouvernement combien a rapporté l'impôt sur les oisifs. Je me souviens d'avoir dit que cet impôt ne rapporterait rien. Je serais bien étonné qu'on vienne aujourd'hui nous dire le contraire.

M. Janton. On n'a pas eu le temps !

M. le président de la commission des finances. On n'aura jamais le temps pour cela.

M. Faustin Merle. On aura le temps de faire payer plus cher le paquet de tabac !

M. le président de la commission des finances. Mes amis et moi avions proposé, pour éviter la fraude fiscale, un certain nombre de remèdes. Je vais en rappeler deux.

D'une part, pour que les agriculteurs payent leur juste part des charges — il n'entre pas dans mon esprit de leur de-

mander plus qu'ils ne peuvent payer, mais simplement leur juste part et pas davantage, — nous avions proposé, au mois de janvier dernier, que les impôts sur l'agriculture soient fixés par voie de répartition. C'est une vieille méthode qui date de la révolution. On ne nous a pas suivis. On a refusé de laisser, à ceux mêmes qui doivent les acquitter, la répartition des impôts globaux sur l'agriculture, dans chaque département.

En effet, l'agriculture touchant, d'après nos estimations qui sont facilement contrôlables, environ 900 milliards, elle pourrait, sur cette somme, apporter à l'Etat une contribution raisonnable. Si l'on avait assigné à chaque département sa part, et si, dans chaque département, on avait laissé les agriculteurs fixer entre eux, entre gens qui se connaissent, la part de chacun, vous auriez obtenu des résultats équitables.

Notre proposition a été refusée, sous prétexte qu'on n'avait pas le temps. Si nous continuons à ne jamais prendre le temps, nous n'arriverons jamais à des impôts justes.

L'heure est venue, je crois, de prendre le temps de faire quelque chose qui soit juste.

Nous avons indiqué également, lorsqu'il s'est agi de bénéfices industriels et commerciaux, un moyen pratique de limiter les fraudes: c'était d'adopter le plan comptable. Nous étions beaucoup à être d'accord sur ce point, puisque le Conseil de la République avait introduit cette notion de plan comptable dans un récent projet financier.

L'intérêt de cette réforme, extrêmement facile à réaliser, serait considérable. A l'heure actuelle quantité de petits commerçants ou de petits industriels dépensent plus pour faire établir des comptabilités que celles-ci ne procurent d'économies sur leurs impôts. Je connais des exemples précis de commerçants qui, au cours de l'année, payent à des comptables 50.000 à 60.000 francs pour économiser 20.000 francs d'impôts. C'est inconcevable, dans un pays comme le nôtre.

Or, un plan comptable qui serait simple, et que chacun pourrait tenir sans que personne vienne le gruger ferait faire des économies considérables au commerçant ou au petit industriel et permettrait à l'Etat de toucher des sommes beaucoup plus importantes. Mais surtout, dans le cas des grandes entreprises, le plan comptable est le seul moyen de savoir exactement quelle est sa vie réelle, car il fait apparaître, à côté de tout ce qui concerne l'élément monétaire, l'aspect financier de l'affaire ainsi que le mouvement des matières mises en œuvre.

Je m'explique par un exemple.

Pour connaître le chiffre d'affaires d'un marchand de confections on est obligé soit de se fier à ses déclarations, soit de se livrer à des inquisitions intolérables.

Avec le plan comptable, on saura exactement ce qui se passe chez lui, on saura que ce marchand a acheté tant de mètres de drap, avec lesquels il a fait tant de costumes, et il sera extrêmement facile de savoir s'il les a en stock ou s'il les a vendus. Il suffira de jeter un coup d'œil pour savoir que tant de mètres de drap, cela fait tant de costumes. De deux choses l'une, ou bien ils sont en stock, ou bien on peut les compter comme vendus et on impose sur la différence. Ce serait facile.

Malheureusement les propositions que nous avons faites, d'après lesquelles le contrôle aurait été réalisé avec beaucoup plus de facilité, qui auraient donné à l'Etat une

facilité plus considérable et des rentrées très importantes, ces propositions ont été repoussées et nous en sommes à hésiter toujours entre deux choses: ou bien accepter la bonne foi du déclarant, ou bien alors tomber dans des inquisitions et des visites que chaque Français considère comme pratiquement insupportables.

Je crois qu'il est temps que nous sortions de cette situation et qu'il faudrait tout de même que nous arrivions à déceler la fraude et à la combattre par des moyens qui sont à notre portée. Je regrette que, dans les projets qui nous sont soumis, on ne trouve pas d'indications suffisantes, que dans la recherche des sommes nécessaires à la bonne marche de l'Etat on s'adresse toujours aux bons contribuables honnêtes et qu'on ne fasse pas assez pour rechercher les fraudeurs et leur faire verser les contributions qu'ils devraient honnêtement payer à l'Etat.

Mesdames, messieurs, je crois que cela serait possible. Monsieur le président du conseil, prenez par exemple ce problème, qui nous tient à cœur, de la viande. Est-ce qu'il n'aurait pas été possible de savoir combien il a été gagné sur la viande par les intermédiaires? Car enfin nous assistons à quelque chose d'extrêmement affligeant: les producteurs de viande disent que le prix pratiqué est tout juste en rapport avec leurs frais, qu'il paye leurs frais généraux et ne donne pas les bénéfices excessifs que l'on croit; par contre, dans les boucheries, vous verrez à tous les étals des prix qui sont hors de proportion avec ceux qui ont été payés à la production.

Or, sur le circuit, il y a un certain nombre d'intermédiaires, qui ne sont pas tellement nombreux. Eh bien, monsieur le président du conseil, il aurait fallu dire à cet ensemble d'intermédiaires indisciplinés, sans que l'on fasse de différences entre les uns et les autres: ceux qui ont gagné tant devront à l'Etat une somme globale de tant, que vous auriez pu fixer très facilement, et si cette somme n'est pas versée par l'ensemble solidairement tenu pour responsable, toutes les cartes d'acheteurs seront retirées. (*Vifs applaudissements à gauche.*) Je suis bien convaincu que par cette méthode jacobine vous auriez obtenu des résultats. Ce n'est pas la première fois que l'on aurait fait cela. Je me souviens que dans un département que je connais bien, il y avait une livraison de lait nettement insuffisante par rapport au nombre des vaches que l'on connaissait exactement. C'était au lendemain de la Libération.

M. Dulin. Dans les Alpes-Maritimes, sans doute?

M. le président de la commission des finances. On a dit à ce moment-là aux propriétaires: nous avons recensé tant de vaches, nous allons taxer à cinq litres par vache les quantités de lait qui devront être apportées, faute de quoi nous tirerons au sort, purement et simplement, le nom d'un des propriétaires qui sera tenu pour responsable. Il sera immédiatement condamné.

M. Dulin. C'est inouï!

M. le président de la commission des finances. Ce système avait porté ses fruits et nous n'avons jamais eu de difficultés (*Interruptions à droite.*)

Je sais très bien qu'on trouvera ici des défenseurs de ces producteurs et intermédiaires, de très mauvais défenseurs car, je le répète, ce à quoi nous tendons, ce n'est pas à opprimer, à établir un régime d'inquisition, c'est uniquement à rétablir la

justice fiscale. (*Applaudissements à gauche.*)

Il est tout de même fâcheux qu'à l'heure actuelle, sur un revenu global évalué à 4.500 milliards environ, ce soit les seuls salariés qui en payent la moitié et que les exploitants agricoles — je parle de ceux-là, mais je pourrais parler des autres avec la même liberté — payent moins de dix milliards. Vous ne ferez croire à personne que dans les années qui viennent de s'écouler, il y a eu moins de 100 milliards sur 5.000 qui soient allés aux revenus agricoles. Si nous demandons un peu plus de justice, c'est pour pouvoir dégrever ceux qui, à l'heure actuelle, sont victimes de fraudeurs qui ne font pas leur devoir fiscal. (*Applaudissements à gauche.*) Lorsque nous appelons tout le monde au devoir fiscal, nous ne faisons pas, je pense, quelque chose de contraire aux intérêts de la nation. Nous faisons quelque chose de nécessaire, si vous voulez que la France vive.

A droite. Allez donc traire les vaches!

M. le président de la commission des finances. Les ironies sont très faciles dans ce domaine, mais lorsqu'on voit dans quelle misère se trouvent à l'heure actuelle un certain nombre de citoyens de ce pays, lorsqu'on sait à quelles souffrances sont astreints certains vieux, lorsqu'on sait quelles difficultés connaissent les ouvriers des villes et en face de quel luxe ils ont trop souvent à se trouver, lorsqu'on voit tout cela, les ironies, voyez-vous, pourraient un jour ou l'autre fort mal tourner.

Je crois que ce n'est que par la justice fiscale et la justice tout court que vous éviterez qu'un jour ou l'autre il n'y ait dans ce pays un mouvement dont ceux qui ironisent pourraient alors faire les frais. (*Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Ce ne sont pas des menaces, ce sont seulement des mises en garde que je fais en ce moment.

M. Primet. Mais il serait bon qu'on leur évite des coups supplémentaires et des coups qu'ils sentent tout particulièrement.

M. le président. Je vous en prie, M. Roubert parle comme président de la commission.

Plusieurs conseillers à droite. On ne le dirait pas!

M. le président de la commission des finances. Vous me permettez d'ajouter que, dans l'ensemble... (*Interruptions à droite.*)

Vous allez voter contre et je parle au nom de ceux qui ont voté pour.

M. Brizard. Vous êtes depuis deux ans président de la commission des finances. Pourquoi donc n'avez-vous pas, en deux ans, apporté un plan cohérent? Ce que vous avez fait ou rien, c'est absolument la même chose.

M. le président de la commission des finances. Lorsque nous avons apporté par exemple au Conseil de la République la proposition du plan comptable qui était quelque chose d'extrêmement sérieux, croyez-moi — demandez l'avis de M. Pöher — comment se fait-il qu'on ne l'ait pas adopté? Nous avons apporté un certain nombre de remèdes contre les fraudes, et c'était d'accord à ce moment-là avec M. le ministre du budget présent sur ces bancs,

ce qui me donne une garantie qu'un certain nombre seront appliqués. (*Applaudissements au centre.*)

Je ne crois pas avoir trouvé sur vos bancs le concours que nous aurions pu espérer et je trouve aujourd'hui très curieux que ceux qui ont refusé tout ce que nous avions proposé viennent nous reprocher maintenant de n'avoir pas fait reprocher maintenant de n'avoir pas fait quelque chose. (*Applaudissements à gauche.*)

J'ai parlé, monsieur le président du conseil, du côté fiscal de la question, mais évidemment, ainsi que je vous l'avais dit à mon début, même si vous régliez cette question fiscale, tout ne serait pas résolu, et je sais que dans cette assemblée on a mis un accent particulier sur les questions monétaires.

Alors, puis-je vous dire ici que depuis un certain nombre de mois on n'a pas fait grand chose pour la défense de la monnaie, ou plutôt on s'est occupé d'un certain nombre de problèmes, mais que l'on a par contre délaissé fâcheusement certaines autres questions.

Je sais que l'on a évité autant que cela a été possible une inflation des billets de banque, mais nous devons reconnaître que depuis quelque temps on a laissé se créer une inflation du crédit qui est tout à fait fâcheuse et qui est aussi dangereuse, dans les résultats qu'elle peut atteindre, que les inflations de monnaie fiduciaire.

Je sais également, et je crois que tout le monde est d'accord à ce point de vue, que le jour où a été autorisé le commerce libre de l'or, la monnaie française a reçu un coup terrible. En effet, que s'est-il passé depuis ? J'ai l'impression qu'un certain nombre de très grands économistes, qui s'étaient chargés de la question, se sont trouvés dans le cas de ces mathématiciens qui, après avoir fait des mathématiques transcendantes, ne peuvent plus faire une addition sans se servir de la règle à calcul. Ces économistes très distingués ont oublié une règle vieille comme le monde : lorsqu'on met en présence, dans un même pays deux monnaies, la mauvaise chasse la bonne.

Et cela, mon dieu, est bien explicable. Si vous demandez pourquoi ? à l'heure actuelle, certaines choses augmentent, la réponse est bien facile. Pourquoi voulez-vous que le détenteur de bétail ou de biens réels, à qui vous offrez des monnaies de banque, des billets, dont vous-mêmes dites que vous ne savez pas si vous arriverez à leur garder leur valeur, les acceptent, alors qu'il peut obtenir de l'or ? Je crois que son opinion est tout de suite faite, et si vous regardez la courbe de l'augmentation de l'or, vous constaterez une coïncidence, que je ne trouve pas du tout, pour ma part, étrange ni curieuse, entre l'augmentation du prix de l'or et celle du prix du bétail.

M. Soldani. Le louis est aujourd'hui à 5.575 francs.

M. le président de la commission. Alors je pense que le bifeck a dû également augmenter de prix.

M. Baron. Il y a quelques mois, vous avez voté la liberté de l'or.

M. le président de la commission des finances. Personnellement, non. Mais c'est une autre question.

Je dis qu'ayant mis en concurrence ces deux monnaies, il est fatal que l'or joue l'office de monnaie bonne en face d'une

mauvaise, c'est-à-dire qu'elle soit un refuge et qu'en même temps l'autre monnaie s'avilisse de jour en jour.

Il faut croire que les expériences passées n'ont pas servi à grand'chose, il faut croire que les expériences étrangères n'ont pas servi non plus, pour qu'on en soit là.

Si même on me répond qu'il n'y a pas assez d'or en circulation pour qu'on puisse dire qu'il y a une véritable deuxième monnaie, je répondrai qu'il n'est pas indispensable que le louis circule pour qu'on puisse considérer qu'il s'agit là d'une monnaie et qu'il suffit qu'on soit certain que ce sera une monnaie de compte pour que les effets sur les prix soient exactement identiques.

A partir du moment où l'on compte les choses en or, il est bien évident que les bulles de banque ont une moindre résistance que lorsqu'ils n'avaient pas la concurrence de cette monnaie qui, elle, apparaît comme extrêmement solide.

Il est donc aussi nécessaire que vous apportiez le plus rapidement possible un remède à ce problème de la monnaie qui est extrêmement angoissant. Il faut que vous parveniez à garantir cette monnaie, parce que vous ne pouvez pas, si la monnaie n'est pas suffisamment solide, garantir un rapport prix-salaires qui fasse régner une justice nécessaire dans la répartition des richesses dont les travailleurs doivent avoir leur juste part.

Il le faut pour stabiliser les prix, car chaque hausse de prix signifie, pour une partie importante de la population qu'on a appelée les « économiquement faibles », la misère et la mort. Il le faut pour que chaque hausse ne donne pas le spectacle d'un peu plus de scandales et d'immoralité. Il y a des gens qui font des fortunes qui insultent à la misère. Pendant que 6.000 voitures américaines circulent dans Paris, ce qui laisse croire à un certain nombre d'étrangers que les Français sont des gens extrêmement riches et vivent à ne rien faire, il y a des millions et des millions de vieux, d'être faibles qui n'ont même pas de quoi prendre un repas par jour (*Applaudissements à gauche.*) Il est temps que, par une stabilisation réelle on mette fin à ce scandale.

Voilà, monsieur le président du conseil, les critiques que je tenais à faire et que vous jugerez sévères. Cependant je dois dire que la commission des finances que je préside, à la majorité a voté les projets, en leur apportant un certain nombre de corrections que, je l'espère, vous accepterez en même temps que le Conseil de la République. La commission est en effet persuadée que les impôts et les taxes sont absolument nécessaires pour assurer les charges de trésorerie qui pèsent sur l'Etat, et que ce serait un très grand malheur si la France n'était pas en état de remplir ses obligations envers ses créanciers.

Mais ces créanciers, nous ne pouvons pas oublier qu'ils sont d'abord ses fonctionnaires — et que nous ne pouvons pas nous exposer à ce qu'une fin de mois, ne puisse pas être honorée — qu'ils sont ses fournisseurs, qu'ils sont également ceux à qui le Parlement a accordé soit des subventions soit des avantages. Les créanciers de l'Etat, actuellement, ce sont les collectivités locales pour l'équilibre de leur budget propre. Ce sont les anciens combattants, ce sont les victimes des calamités publiques, à qui nous avons promis, par nos votes, de verser un certain nombre de milliards. La commission a pensé que nous ne pouvions évidemment pas exposer l'Etat à ne pas tenir ses engagements à

l'égard des uns et des autres, à ne pas payer à ceux à qui nous avons reconnu des droits, garantis par les votes du Parlement.

On a parlé du train de vie de l'Etat, mais le train de vie de l'Etat c'est tout cet ensemble d'obligations, et ceux qui réduisent le train de vie de l'Etat à la seule question des fonctionnaires commettent, je crois, une grave erreur d'optique. Les fonctionnaires constituent une part des dépenses de l'Etat, mais ils ne sont pas tout, loin de là, et l'ensemble des charges que les deux chambres ont votées est de très loin supérieur à ce que les fonctionnaires coûtent à l'Etat lui-même.

Et mon Dieu, si dans cette Assemblée seuls pouvaient refuser le projet que vous nous soumettez aujourd'hui, ceux qui ont refusé d'émettre dans le courant de l'année un certain nombre de votes qui ont causé ou qui ont aggravé le déficit, eh bien ! je crois que, probablement, la commission des finances aurait le droit de le refuser, mais pas beaucoup d'autres dans cette Assemblée ni dans l'autre. (*Très bien!*)

Alors, vous le voyez, la commission des finances a pris ses responsabilités parce que, d'un bout de l'année à l'autre, elle se trouve devant ces difficultés, chaque jour accrues, parce qu'elle a essayé de mesurer, à certains moments, le flot de sollicitations venues de partout, parce que, lorsqu'elle vient proposer au Conseil de ne pas accepter certaines dépenses ou bien de ne pas accepter l'aggravation de certains postes, elle est souvent battue, monsieur le président du conseil.

Je le répète, s'il n'y avait que ceux qui ont voulu à tout prix faire des économies dans le courant de l'année pour refuser vos projets, destinés à financer les dépenses qui ont été votées, vous auriez certainement une majorité très substantielle.

La commission vous a interrogé. Elle a interrogé également les secrétaires d'Etat qui vous entourent et elle s'est rendu compte que, si tout n'avait pas été fait de ce qui avait été demandé par la commission et par l'Assemblée, il était tout de même juste de reconnaître qu'un certain effort avait été accompli. Lorsqu'on parle d'économies, il est juste de reconnaître que, dans le courant de cette année, à travers plusieurs gouvernements, 135.000 fonctionnaires ont déjà été supprimés. Nous devons reconnaître que c'est là un effort considérable et nous devons rendre justice au Gouvernement. J'ai foi dans la promesse que vous faites qu'avant la fin de l'année nous arriverons au chiffre de 150.000 fixé par le Parlement et auquel un très grand nombre de nos collègues ne croyaient pas.

Certaines dispositions ont été votées par les deux chambres, ou ont été décrétées, qui permettent une réorganisation et une meilleure rentabilité de certains services nationaux. De cela aussi nous vous tenons compte.

D'autre part vous avez dès à présent annoncé — et vous avez déjà tenu en partie parole — des mesures en matière de salaires. Vous allez probablement nous exposer votre conception quant à l'augmentation réelle et non pas nominale de ceux-ci. Car il s'agit en réalité d'augmenter le pouvoir d'achat des salariés. Vous allez nous dire comment vous êtes décidés à peser sur certains prix.

Vous allez nous dire comment vous entendez réorganiser le marché de la viande, comment vous entendez régler la question des céréales secondaires, comment vous entendez donner à ces projets purement

fiscaux la suite normale indispensable, si nous voulons aboutir à quelque chose d'utile et de cohérent.

Dès lors, c'est une question de confiance qui se pose: ou bien on fait confiance au Gouvernement que vous présidez, ou bien, au contraire, on n'a pas foi dans vos promesses. Tout se réduira à cela.

Monsieur le président du conseil, la majorité de la commission vous a fait confiance sur ce que vous avez déjà fait et sur ce que vous avez promis de faire. Elle avait un autre argument, par lequel je terminerai, et qui est celui-ci: c'est tout de même bien la première fois, c'est peut-être la seule fois dans l'histoire d'un pays, qu'en votant 80 milliards, on arrive à en faire rentrer 200 dans les caisses de l'Etat. Alors, c'est tout de même un argument assez important et — je le répète — assez exceptionnel. Ces milliards supplémentaires qui sont escomptés et qui sont l'effet d'une solidarité internationale à laquelle nous sommes extrêmement attachés, cela aussi ne pouvait pas nous être insensible.

Monsieur le président du conseil, c'est pour cet ensemble de considérations, sous les réserves que j'ai été obligé de faire, que la majorité de la commission des finances a accepté de voter les projets que vous nous présentez et qu'elle invite le Conseil à vous suivre dans la difficile tâche que vous avez entreprise. (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

M. le président. La parole est à M. Henri Queuille, président du conseil.

M. Henri Queuille, président du conseil. Mesdames, messieurs, je remercie la commission des finances du concours que, dans la circonstance, elle-même, son rapporteur général et son président, ont apporté au Gouvernement, en lui permettant, dans un délai extrêmement court, de soumettre aux délibérations du Conseil de la République un projet qui est particulièrement urgent.

Je voudrais maintenant non pas faire un grand discours de doctrine, mais apporter des réponses aussi précises que possible, aux différentes questions qui m'ont été posées.

Dans son beau discours, mon ami M. Laffargue disait hier que j'étais plus près des réalités que des exégèses. Même si je m'étais, moi aussi, laissé emporter à défendre des doctrines et des rêves, à interpréter dans le sens logique telle ou telle thèse, je serais bien obligé, à l'heure présente, d'être près des réalités, car je connais la dure loi du fait.

Mesdames, messieurs, je suis arrivé à la tête du Gouvernement à une heure qui n'était plus celle de la discussion, et où un choix s'imposait. Il s'agit de savoir si, aujourd'hui, nous voulons parer un danger tellement grave qu'il pourrait emporter le régime et tout ce qui, dans ce pays, doit être maintenu pour que la France reste la France.

Si nous voulions combattre l'inflation, il fallait immédiatement demander à ce pays des sacrifices. Sans doute, pendant quelque temps, on peut voter des crédits ou engager des dépenses, on peut administrer avec l'espérance qu'un jour quelque événement imprévisible dispensera de faire ses comptes. Et l'heure des comptes arrive. Si l'on a engagé des dépenses plus lourdes que ne le permettent les recettes et que l'on seia, demain, dans l'impossibilité de régler, alors c'est la loi de fait qui s'impose aux hommes comme aux Etats: recourir à l'emprunt, quand c'est possible; sinon se résigner à la faillite,

s'il s'agit d'un particulier, ou, pour l'Etat, recourir au procédé, qui n'est pas autre chose qu'une faillite, consistant, comme on le dit, « à mettre en marche la planche à billets ».

Eh bien! mesdames messieurs, notre Gouvernement s'est constitué en une période où il était indispensable de trouver des ressources parce qu'on ne savait pas comment assurer les échéances de fin de mois.

C'est exactement sous cette forme, et avec cette rapidité inquiétante, que l'on voyait le moment arriver de la chute du franc. C'est alors que le Gouvernement a dû s'adresser au pays et à ses représentants et dire: si vous ne voulez pas que la France connaisse le malheur de l'inflation, que soient définitivement voués à la misère tous les bénéficiaires de traitements et revenus fixes, tous les économiquement faibles — qui, malgré les secours qu'ils reçoivent, n'ont malheureusement pas un pouvoir d'achat comparable à celui qu'ils avaient — si vous ne voulez pas voir la baisse de la monnaie installer le désordre, alors mesdames et messieurs, il faut accomplir l'acte de courage de demander aux Français les sacrifices indispensables.

Quelle est la situation? D'abord en ce qui concerne le déficit budgétaire. On l'a chiffré, à cette tribune, à 114 milliards au titre de l'exercice 1948 qui va d'ailleurs, comme vous le savez, en matière de dépenses jusqu'au 28 février 1949 et qui correspond, pour la fin de l'année 1948, à une somme d'environ 80 milliards.

Mais les chiffres budgétaires ne comprennent pas le total des paiements à faire d'ici la fin de l'année, car à côté du budget, il faut tenir compte des dépenses de trésorerie, hors budget, par exemple des dépenses de reconstruction et des dépenses d'équipement. Des travaux ont été engagés qu'il faut payer et ces dépenses représentent un déficit qui serait beaucoup plus considérable si nous n'avions pas l'aide, dont on a parlé tout à l'heure, et que j'accepte avec reconnaissance, je le répète ici, celle de la grande république américaine qui, appliquant son plan de solidarité pour reconstruire l'Europe, nous apportera des sommes indispensables à la France pour retrouver son indépendance économique. (*Applaudissements au centre et sur certains bancs à gauche.*)

Vous avez entendu à cette tribune M. Berlioz parler de la servitude qui allait résulter pour notre pays de l'aide que nous consentions à recevoir.

M. Berlioz disait en particulier que le plan Marshall nous enlevait toute possibilité d'organiser nos marchés extérieurs, pour acheter librement dans tel ou tel pays.

Je demande à M. Berlioz et à ses amis où nous trouverions actuellement les devises étrangères qui nous permettraient d'acheter à l'étranger. Comment les trouverions-nous et comment aurait été nourrie la France si, dans l'année qui vient de s'écouler, nous n'avions pas reçu le concours pour notre alimentation et pour notre reconstruction de la grande république américaine? (*Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Mais, me dira-t-on, peut-être existe-t-il des conditions à cette aide, puisque nous n'avons pas encore la contre-valeur des marchandises que l'Amérique nous a livrées au titre du plan Marshall. Il y a, en effet, une condition; il y a un engagement de la France.

Lorsqu'on a cherché à établir dans quelles conditions la coopération des pays qui veulent aider à la reconstruction de l'Europe serait réalisée, le Gouvernement français s'est engagé — je vous renvoie sur ce point aux procès-verbaux du comité de coopération économique européenne de 1947 — à un effort particulier, pour rétablir des finances saines, et le budget en équilibre. C'est cette condition d'équilibre que nous risquons actuellement de ne pas remplir. Croyez-vous qu'ayant pris cet engagement, auquel ont souscrit également d'autres pays, nous ayons le droit d'y manquer? Nous ne l'avions ni moralement, ni matériellement; il est impossible de se porter demandeur quand on a pris un engagement et qu'on ne l'a pas tenu.

Or l'engagement, tenu par vous parce que vous aurez réalisé l'équilibre du budget de 1948 en votant les projets qui vous sont présentés, va permettre au Gouvernement de conduire heureusement les conversations engagées sur le déblocage de la contre-valeur des marchandises livrées gratuitement par l'Amérique au titre du plan Marshall. Cela peut représenter beaucoup plus que les 80 milliards de francs de ressources nouvelles qui vous sont proposées.

Si certains prétendent que c'est là l'acceptation d'une servitude, moi je déclare que dès qu'il y aura un accord conforme au plan de reconstruction européen facilité par l'intervention de nos grands alliés, on aura travaillé dans le sens de la solidarité des nations démocratiques du monde, on aura senti valeur de cet esprit de solidarité, qui autrefois, sur les champs de bataille, a fraternellement réuni les enfants d'Amérique et les enfants de France.

M. Baron. Et ceux de l'Union soviétique.

M. le président du conseil. Et cela, ce n'est pas une servitude: c'est l'affirmation, je le répète, d'une solidarité entre nations qui se sont battues ensemble pour la liberté! (*Applaudissements à droite et, sur certains bancs à gauche.*)

Vous me direz que ces 80 milliards que nous demandons aux contribuables français, nous ne les avons pas répartis suivant les règles de la stricte justice. J'en suis bien d'accord, monsieur le président de la commission. Nous aurons à travailler à l'établissement d'une réforme fiscale dont le Parlement sera saisi après la rentrée et qui, je l'espère, apportera à la répartition des impôts des règles meilleures que celles que nous connaissons.

Mais parce qu'il est nécessaire d'obtenir, immédiatement, avant la fin de l'année, une somme de 80 milliards pour éviter la catastrophe, vous reconnaissez qu'il est impossible dans un si court délai de déterminer de nouveaux impôts, d'établir leurs rôles et de les mettre en recouvrement. Matériellement, le Gouvernement ne pouvait mieux faire que de se fonder sur les impôts existants.

Les impôts ne sont jamais absolument justes, mais certains redressements seront faits à la faveur de la réforme fiscale dont vous avez justement demandé — et le Gouvernement est d'accord — qu'elle vienne bientôt devant le Parlement. Conformément à l'engagement pris, avant la fin de l'année vous serez saisis de cette réforme.

M. Primet. Pour vous, l'injustice est toujours au présent et le juste toujours au futur. Et voilà deux ans qu'on nous répète cela.

M. le président du conseil. Je vous dirai, monsieur le conseiller, que jamais les

hommes ne peuvent penser qu'ils rendront la justice d'une façon parfaite, quels que soient leurs efforts. Il y a dans les œuvres humaines tant d'imperfection qu'il faut toujours les remettre en cause pour essayer de les perfectionner.

Vous me direz : « Ces sacrifices, n'auriez-vous pu les éviter, tout au moins les réduire, en allant plus loin dans la voie des économies ? Depuis longtemps on parle de la réduction des frais de la « maison France », et nous ne trouvons pas que vous ayez, de ce point de vue, fait un effort suffisant ».

Des économies ? Voulez-vous me dire comment sur un budget qui est maintenant dépensé jusqu'à concurrence des trois quarts, nous pouvons faire des abattements massifs, alors qu'il n'y a plus que trois mois d'exercice ? De plus, sur les crédits budgétaires correspondant à ces trois mois, une partie est engagée, en raison des paiements qui viendront sur états de travaux ; des fonctionnaires sont actuellement à leur poste, et l'on ne peut les renvoyer qu'en leur donnant des indemnités de licenciement.

Quand on examine les possibilités d'économies, si grand que soit votre désir de réduire le plus possible les impôts nouveaux que nous devons proposer, l'on s'aperçoit qu'elles sont limitées.

Nous avons, de ce point de vue, poussé le plus loin possible notre effort. Des textes déjà parus au *Journal officiel* le démontrent. D'autres textes en préparation vous le démontreront encore plus demain.

En ce qui concerne les crédits militaires, des réductions importantes ont été opérées, 10 milliards, sur les crédits d'engagement, et 8 milliards sur les crédits de paiement. J'ai entendu soutenir, devant l'autre Assemblée, cette thèse singulière que nous pouvions économiser 200 milliards d'ici la fin de l'année sur le budget militaire. Je me suis demandé, moi qui n'ai pas un pouvoir de magicien, comment, sur un budget total de 287 milliards, alors que les trois quarts de l'exercice sont maintenant écoulés et que, par conséquent des dépenses correspondantes ont été faites, il était possible de réaliser une compression de cet ordre.

Il est bien certain que ce lui ou ceux qui font des propositions pareilles, ne poursuivent qu'un but de propagande ; un calcul simple et de bonne foi, le démontre aisément. (*Applaudissements à droite et sur certains bancs à gauche. — Interruptions à l'extrême gauche.*)

Nous avons non seulement poussé le plus loin possible les économies qui étaient réalisables, mais nous retrouverons encore — c'est M. Roubert qui a cité tout à l'heure le chiffre à la tribune — le bénéfice des compressions qui résulteront de la diminution du nombre des fonctionnaires.

J'ai dit qu'elles n'étaient pas immédiatement « payantes », permettez-moi l'expression, car l'on est obligé, au moment où l'on licencie des fonctionnaires, de donner des indemnités. Mais c'est quelque 40 milliards dont profiteront les budgets futurs ; pour l'avenir, d'autres économies suivront car nous étudions actuellement une réforme de l'administration qui permettra de réduire l'effectif de fonctionnaires que les contribuables de ce pays estiment particulièrement nombreux, notamment dans ces services départementaux de l'Etat.

Actuellement, d'ailleurs le Gouvernement étudie les rapports des hauts fonctionnaires du ministère de l'intérieur sur cette question. L'étude déjà assez poussée

permet de dire, que, là encore, d'importantes coupes vont être portées dans cette forêt, parmi des personnels dont on a dit quelquefois que certains d'entre eux étaient plutôt des amateurs en fonction que de véritables fonctionnaires.

Nous allons pousser le plus loin possible dans ce sens notre effort d'économies et nous aurons, ainsi, je pense, quelques facilités pour équilibrer les budgets futurs qui menacent d'être particulièrement lourds pour ce pays.

Mais ce n'est pas seulement cet effort d'économie qu'il faut faire ; il faut aussi prendre toutes dispositions pour que les sacrifices qui vont être demandés n'aient pas pour conséquence, en raison de certains abandons, de ne laisser à ce pays aucun espoir de redressement.

On a eu raison au cours de ce débat de mettre l'accent sur les dangers qui, même après ce vote, pourraient mettre de nouveau en péril notre monnaie. J'ai, en effet, monsieur Reverbori, monsieur Roubert et monsieur Janton, à m'occuper dans l'immédiat de l'équilibre des prix et des salaires. Il faudrait que ce qui va être voté et décidé, je l'espère, par le Parlement sur la proposition du Gouvernement ne constitue pas, comme vous l'avez dit hier, monsieur Janton, le simple cachet qui atténue la fièvre, mais soit vraiment un des moyens d'aller vers la guérison.

Or, il n'est pas douteux que nous sommes actuellement dans un climat extrêmement difficile pour faire comprendre les nécessités qui s'imposent aux hommes du Gouvernement de résister à certaines pressions et à certaines demandes pour ne pas compromettre l'avenir.

La montée de certains prix est surtout la conséquence de la diminution de la valeur de la monnaie ; car, quand on parle de la dévaluation, on oublie de dire que notre franc a perdu une partie de sa valeur d'achat et que si l'on continuait à le laisser glisser nous irions fatalement à des hausses de prix supérieures. Nous devons donc le retenir et, pour cela, essayer de tenir les prix.

Le Gouvernement s'efforcera d'enrayer toutes les hausses qu'il peut maîtriser. Malheureusement, pour certains produits étrangers dont la valeur ne dépend pas de lui, il est bien obligé, devant le fait, de le reconnaître et d'enregistrer les hausses en évitant qu'elles aient des conséquences néfastes. Mais il est inadmissible de voir se maintenir des prix comme ceux que nous connaissons sur le marché de la viande.

Mesdames, messieurs, je ne suis pas suspect. Avant d'être président du conseil, il m'est arrivé de dire aux éleveurs de ma région, qui sont mes électeurs, qu'il n'y avait pas de bataille possible entre partisans du libéralisme et partisans du dirigisme ; qu'en cette matière tous ceux qui avaient le souci des lendemains du pays devaient reconnaître qu'il était indispensable d'aller même jusqu'à la contrainte pour éviter la hausse spéculative de la viande.

Voilà ce que j'ai dit à mes électeurs. Vous savez que M. le secrétaire d'Etat au ravitaillement a pris des mesures qui ont paru avant-hier au *Journal officiel* et qui ont précisément pour but d'enrayer cette hausse de la viande en allant au besoin jusqu'à la contrainte.

Permettez-moi d'espérer que nos agriculteurs répondront à l'appel du Gouvernement.

M. Henri Barré. N'y comptez pas trop, monsieur le président du conseil,

M. le président du conseil. Je vous demande pardon. Je ferai le nécessaire si on ne répond pas à notre appel.

Les organismes nécessaires sont en place (*Interruptions à l'extrême gauche*), pour faire des achats prioritaires. Nous irons à la contrainte pour empêcher qu'actuellement ne se développe une hausse qui est contraire à l'ordre social. (*Applaudissements sur divers bancs à gauche et au centre.*)

Mme Brion. Ce sont les chevillards qu'il faut toucher !

M. le président du conseil. Cependant vous me permettez de dire que j'ai confiance dans les agriculteurs de ce pays.

J'ai le devoir, d'abord, de leur adresser un deuxième appel, après l'avoir fait à l'Assemblée nationale. Je pense que cet appel, ils l'entendront, venant de la bouche d'un homme qui a eu autrefois comme ministre de l'Agriculture à prendre la parole dans cette enceinte, et qui le faisait avec le désir de servir la population agricole de ce pays dont le travail est un des facteurs de redressement sur lequel nous devons compter. (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

Comment faire, par ailleurs, pour absorber certaines hausses sur certains produits industriels ? Par des réductions sur les marges bénéficiaires. Nous ferons l'effort nécessaire dans ce sens le plus rapidement possible.

Mais, après m'être adressé aux paysans, il me faut bien dire que je compte aussi pour redresser la France dans ces moments de malheur, sur la compréhension de la classe ouvrière.

Mesdames et messieurs, un des moyens que l'on a de redresser ce pays est incontestablement l'augmentation de la production.

Si, parce que certaines impatiences, mêmes légitimes, se manifestent, et sont exploitées, les populations ouvrières de ce pays, faisant pression, croient-elles, sur un Gouvernement qui doit rester l'arbitre, se laissent aller à des mouvements de grève et si ainsi la production de ce pays en était diminuée, la France connaîtrait des difficultés pires encore. Et surtout, en ce qui concerne les produits d'exportation qui nous sont indispensables pour assurer l'achat et, par conséquent l'arrivée dans les usines des matières premières nécessaires au maintien de la production elle-même. Si les ouvriers ne comprenaient pas, qu'au lieu de discuter calmement avec le Gouvernement, de présenter des revendications...

Un conseiller à l'extrême gauche. Donnez-leur à manger.

M. le président du conseil. ... en le laissant juge de ce qu'il est possible de faire, ils se laissent aller à des mouvements de grève inconsidérés, c'est leur propre avenir qu'ils compromettent.

Car enfin, examinons sous son vrai jour cette question des salaires. Si nous ne pouvons pas demain trouver, pour approvisionner les usines en matières premières, les devises qui nous sont nécessaires, ce sera évidemment le chômage et, quoi qu'on fasse, on ne pourra pas maintenir alors les salaires des ouvriers à ce qui correspondrait au coût de la vie.

Sacrifier aujourd'hui les lendemains qu'il faut assurer, ce n'est pas pour le Gouvernement faire son devoir à l'égard de la nation et c'est pour les représentants de la classe ouvrière faire un mauvais calcul, car la classe ouvrière est capable

de comprendre, je pense, un raisonnement qui est très simple. (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

Voulez-vous que je vous dise quelle est exactement la situation sous ce rapport ? Nous n'avons pas, maintenant la possibilité d'emprunter à l'étranger toutes les devises nécessaires. Nous ne pouvons plus payer en or. Nous n'avons que l'aide américaine pour assurer certaines des importations indispensables à la vie normale du pays, et ces importations ne sont parfois pas suffisantes.

Il faut que nous trouvions l'an prochain dans la valeur des marchandises que nous vendrons à l'étranger une somme correspondant à 1.200 millions de dollars, c'est-à-dire 15 p. 100 au moins de plus que cette année. Supposez que la production française diminue, ce serait alors un autre drame; le déficit de la balance commerciale, l'impossibilité d'importer les marchandises qui nous sont indispensables ou les matières premières nécessaires à notre industrie.

Pour cela, je demande à tous les Français, et en particulier à la classe ouvrière, de comprendre que l'augmentation de la production est vitale et qu'il faut y travailler.

Messieurs, il y a pour le Gouvernement, à cette obligation, une conséquence qui est particulièrement redoutable, c'est celle de dire à certaines revendications présentées par les organisations ouvrières, actuellement en partie justifiées, le franc ayant vu un peu diminuer son pouvoir d'achat: oui, le Gouvernement comprend vos demandes, mais il est obligé de vous rappeler qu'il est des limites et que ce sont celles au delà desquelles on compromet le relèvement (*Interruptions à l'extrême gauche*) au delà desquelles on met en péril les lendemains de la France, auxquels je dois travailler.

Mesdames, messieurs, croyez-moi, croyez un président du conseil qui, dans un pays comme la France, sait très bien qu'il n'a pas nécessairement une longue vie assurée.

Nous pourrions donner satisfaction à des revendications excessives, sans nous préoccuper des conséquences lointaines.

Mais, je voudrais essayer avec votre concours, avec votre confiance, avec la confiance des populations ouvrières, dont je crois bien servir les intérêts en ne les trompant pas, que nous obtenions des lendemains plus sûrs que ceux qui me sont offerts pour gouverner ce pays. Je demande que l'on m'entende au dehors. Je demande que vous compreniez ici que c'est un grand devoir de dire: voilà ce qui nous est possible, si l'on ne veut pas compromettre l'économie française. Nous ne pouvons aller au delà parce que nous commettrions une faute que, dans votre intérêt même, nous avons le devoir de ne pas laisser commettre. (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

Voilà, mesdames, messieurs, quel est sur ce point l'action du Gouvernement, que je demande, cependant, à cette assemblée de bien vouloir affronter en votant les projets qui lui sont soumis.

La commission des finances leur a apporté quelques modifications que, dans l'ensemble, nous acceptons.

J'entends bien qu'au moment où vous aurez à vous prononcer définitivement et à choisir la couleur de votre bulletin, beaucoup d'entre vous pourraient dire qu'ils ne sont pour rien dans la situation présente et que n'ayant aucune responsabilité, personnelle, ils peuvent avec beaucoup de liberté se prononcer contre

les projets et ne pas payer ce qu'ils appellent les fautes des autres.

Nous n'en sommes pas là. Nous n'en sommes pas à établir des responsabilités de tel ou tel. Vous êtes à un moment où votre choix est pour ce qui est à mon sens le devoir et il est contre ce qui serait pour la France le pire.

Imaginez-vous qu'il y ait contre les projets, contre les mesures de sauvegarde que les circonstances, que les faits nous imposent de vous présenter, une majorité qui se dégage dans les assemblées parlementaires.

Messieurs, quelle serait alors la responsabilité de ceux qui n'auraient pas évité le pire ? Vous savez bien que, à ce moment-là, le pays connaîtrait des misères effroyables. Vous savez bien que ce serait le régime auquel vous êtes attachés qui serait emporté dans le désordre monétaire. Vous savez bien que ce serait la France perdant la considération de l'étranger et l'aide de nos alliés. Vous savez bien que vous auriez alors créé le malheur.

Vous n'avez pas le droit, si vous pensez comme moi, de refuser votre concours au Gouvernement, dans les circonstances présentes, quelle que soit l'attitude que vous ayez prise dans le passé et de dire: « Nous ne voulons pas prendre de responsabilités dans ces circonstances », puisque si ainsi vous précipitez le malheur, vous en serez alors responsables, quelle que soit votre place dans cette Assemblée où vous siégez.

J'ai pris, moi, mes responsabilités. Je dis très nettement que c'est contre moi que, quand je vous demande de voter les charges que je vais imposer à la nation, je peux dire que je n'aurais pas voulu cela, mais que j'ai le devoir de vous les proposer et de les défendre. Et cela quelle que soit l'impopularité qui me sera, demain, opposée si je ne réussis pas. Mais j'aurai au moins satisfait ma conscience. A ceux qui ne comprendraient pas, je demande de réfléchir à ce qu'ils souffriraient demain si, en raison de leur faute, le malheur n'avait pas été empêché. (*Applaudissements au centre et sur divers bancs à gauche.*)

M. le président. Quelqu'un demande-t-il la parole dans la discussion générale ?

M. Chochoy, président de la commission de la reconstruction et des dommages de guerre. Je la demande, monsieur le président.

M. le président. La parole est à M. le président de la commission de la reconstruction.

M. Chochoy, président de la commission de la reconstruction et des dommages de guerre. Monsieur le président du conseil, je n'ai pas voulu interrompre au cours de votre exposé. Mais je voudrais, en ma qualité de président de la commission de la reconstruction de cette Assemblée, vous demander des apaisements et des assurances fermes au sujet des 4 milliards d'économies qui sont prévus dans votre projet au titre des dépenses de reconstruction et d'équipement. Pouvez-vous m'affirmer que ces économies n'entraîneront aucun abattement des crédits affectés à la reconstitution mobilière ou la reconstruction immobilière ?

Je vous prie de me répondre nettement à cette question que j'ai cru de mon devoir de vous poser en mon nom et au nom de tous mes collègues de la commission de la reconstruction. (*Applaudissements à gauche.*)

M. le président. La parole est à M. le président du conseil.

M. le président du conseil. Monsieur le président, je puis vous rassurer complètement. Il s'agit, pour ces 4 milliards, du montant d'économies que nous réaliserons sur le budget d'équipement public. Et puisque c'est au nom de la commission de la reconstruction que vous avez pris la parole, laissez-moi vous dire — et je pense que ceci vous déterminera à voter le projet — que, vous le savez bien, si actuellement nous n'avions pas l'aide américaine pour contribuer aux dépenses de la reconstruction (*Exclamations à l'extrême gauche*) nous ne pourrions pas, à l'heure présente, payer les sommes considérables qui ont été engagées pour la reconstruction. L'œuvre que vous souhaitez voir accomplir dans l'intérêt des malheureuses régions sinistrées serait, par conséquent, définitivement compromise. (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

M. Chochoy, président de la commission de la reconstruction. Je vous remercie de votre réponse, monsieur le président.

M. le président. Personne ne demande plus la parole dans la discussion générale ?

La discussion générale est close.

Je consulte le Conseil de la République sur le passage à la discussion des articles du projet.

(*Le Conseil décide de passer à la discussion des articles.*)

M. le président. Je suis saisi d'un contre-projet présenté par M. Faustin Merle et les membres du groupe communiste et apparentés.

Je donne lecture de l'article 1^{er}.

« Art. 1^{er}. — Profits illicites et biens confisqués :

« a) Le recouvrement des profits illicites, confiscation, amendes, intérêts moratoires, sera effectué avant le 10 décembre 1948. Cette date passée, en cas de défaillance, la contrainte par corps sera appliquée;

« b) Seront réalisés avant le 1^{er} mars 1949 les biens confisqués en exécution de décision de justice pour faits de collaboration, lorsque ces biens n'ont pas fait l'objet d'une dévolution particulière. »

Plusieurs conseillers. Suspension !

M. le président. J'entends demander la suspension.

Je vous rappelle, mes chers collègues, que nous sommes en procédure d'urgence et que le délai expire exactement demain à minuit. Dans ces conditions, il est préférable de continuer la discussion.

La parole est à M. Faustin Merle.

M. Faustin Merle. Mesdames, messieurs, nous venons d'entendre un appel pathétique de la part de M. le président du Gouvernement, appel qui s'est adressé surtout à la classe ouvrière.

Il nous a indiqué qu'il pouvait y avoir des impatiences légitimes dans la classe ouvrière, mais qu'il faudrait faire taire ces impatiences en face de la situation tragique où se trouve la France. Il a indiqué à la classe ouvrière que ces impatiences risquaient de porter un coup au redressement économique et financier de la France et, que pour assurer ce redressement, il fallait accroître la production.

La classe ouvrière, qui a consenti les plus lourds sacrifices pour la libération du sol national...

M. le président du conseil. Et pour laquelle le Gouvernement — ne déformez pas ce que j'ai dit — est disposé à faire l'effort maximum comme elle le mérite !

M. Faustin Merle. ...la classe ouvrière qui, depuis la Libération, n'a pas cessé de faire des sacrifices (*Applaudissements à l'extrême gauche*) alors que, de l'autre côté, on a amassé des superprofits tandis qu'elle voyait ses salaires bloqués depuis des mois et des mois, est en effet impatiente de voir mettre un terme à cette politique de misère.

La classe ouvrière en a assez de voir son foyer soumis au régime grandissant des privations; la classe ouvrière en a assez de voir ses petits marcher presque nu-pieds; la classe ouvrière, qui a fait les plus lourds sacrifices, veut vivre décemment et veut pouvoir, dans une France libre et indépendante, reprendre toute la place qui doit lui revenir. (*Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Je veux tout d'abord indiquer au Conseil de la République combien nous avons été gâtés, à la commission des finances, lors de l'examen du présent projet. En effet, des heures durant, nous avons entendu les explications de M. le président du conseil, de M. le secrétaire d'Etat aux finances et de M. le secrétaire d'Etat au budget. Ils ont, tout comme M. René Mayer en janvier dernier et M. Paul Reynaud il y a quelques semaines, dressé devant nous le spectre effrayant de l'inflation. Ils ont brossé en traits sombres les perspectives de misère, de ruine qui en découleraient pour la France, pour les ouvriers plus particulièrement, à croire que, pour l'instant, la situation des classes laborieuses n'est somme toute pas trop mauvaise.

Puis, reprenant sinon la lettre, du moins l'esprit des déclarations de M. Paul Reynaud et du gouvernement André Marie, M. Queuille nous a parlé de l'obligation de tenir les engagements pris par le Gouvernement français à l'égard de l'Amérique. Il nous a parlé de la chance d'obtenir le déblocage de la contre-valeur en francs des dons du plan Marshall. Il a, par ailleurs, déclaré que nous pourrions vraisemblablement recevoir l'appoint de l'aide américaine si nous respections les clauses du contrat.

Somme toute, il place les mesures qu'on nous demande de voter sous le signe de la mise en tutelle de la France par l'Amérique! (*Applaudissements à l'extrême gauche. — Mouvements divers.*)

Ce que nous avons été longtemps les seuls à dénoncer: la mise au pas, la vassalisation de la France, devient maintenant une raison d'Etat, évidente pour le plus grand nombre des Français.

Qu'il me soit permis de citer quelques extraits de presse puisés dans des journaux qui, je peux vous l'assurer, n'ont rien de commun avec le parti communiste.

Voici d'abord une citation du *New York Herald Tribune*. Ce journal, relatant les entretiens du sénateur Price Styles Bridge avec MM. Ramadier et Bidault, déclarait: « Pour bénéficier du plan Marshall, la France et les autres pays devront prendre immédiatement l'initiative contre le communisme ». Ce n'est pas, bien entendu, de l'immixtion dans les affaires intérieures du pays!

Le *Manchester Guardian*, journal libéral anglais, écrivait: « On craint ici — en Angleterre — sérieusement qu'au bout du compte la Grande-Bretagne ait plus à perdre qu'à gagner à l'aide américaine ».

Lord Beaverbrook, propriétaire du *Daily Express*, disait: « Contre une omelette de poudre d'œufs, on nous propose de troquer notre souveraineté économique ». Et cet homme retors, qui avait vu la ruse américaine, lançait avec humour: « Le plan Marshall est si généreux que nous devons le repousser avec enthousiasme ».

Dans le *Figaro* du 22 juin 1948, on pouvait lire: « Les textes soumis à la France sont conçus très exactement comme des accords passés — écoutez bien ceci — entre une société mère et de simples et vulgaires filiales, sans aucun souci de ménager les susceptibilités des partenaires ».

Dans le journal *Combat* du 7 juillet 1948, M. Claude Bourdet a lâché un aven monumental: « N'y a-t-il, comme on l'affirme, aucune embûche dans le projet d'accord franco-américain ? Il y a, au contraire, de multiples menaces pour l'indépendance économique de la France et de l'Europe. Le transfert en France, sous la propriété du gouvernement des Etats-Unis (art. 3), des fonds que leurs nationaux voudraient investir ici, la possibilité d'effectuer ces investissements dans la métropole et outre-mer dans des conditions identiques à celles réservées aux Français (art. 5), l'accès équitable aux ressources métropolitaines et coloniales, compte tenu de nos besoins raisonnables; voilà autant de points qui permettraient à la puissante économie privée américaine, si elle le voulait et si elle trouvait devant elle des gouvernements sans consistance et sans volonté d'indépendance, de coloniser notre pays. Ces dangers existent assurément ».

Enfin, le journal officieux *Le Monde*, dans son numéro du 10 juillet 1948, a publié un article intitulé: « La Route de la servitude », où il était avoué: « Le problème est de savoir l'usage que nous allons faire du plan Marshall, car le meilleur et le pire peuvent en naître. Le drame est que nous allons vers le pire. Les hommes qui portent la responsabilité de la vie quotidienne de ce pays envisagent d'abandonner le plan Monnet. L'opinion publique ne voit pas que l'on pousse ainsi sur la route de la servitude ».

M. Raymond Aron, dans le *Figaro* du 3 août dernier, écrivait: « Nous importons des Etats-Unis et de l'hémisphère occidental plus qu'avant la guerre et nous ne réussissons pas mieux que les autres bénéficiaires de l'aide américaine à y vendre ».

En 1947, sur un déficit total de 132 milliards dans le commerce avec l'étranger, 147 milliards étaient imputables aux échanges avec la zone dollar et les monnaies converties en or.

Enfin, le journal pro-américain de la Suisse *Die Weltwoche*, écrivait dernièrement: « Pour tenir, M. Paul Reynaud doit réduire l'appareil d'Etat. Avec des dépenses militaires réduites, il doit créer une armée utilisable; bref, de la France qui plane encore dans l'idéologie de la grande puissance, il doit faire un état moyen capable d'agir selon le modèle approximatif de la Suède, de l'Espagne ou de l'Italie. »

Mais, mesdames, messieurs, vous pouvez le constater, il y a une parfaite similitude de méthodes entre les différents gouvernements, depuis Schuman — Mayer René — jusqu'à Queuille-Petsche-Poher, à

trinité, en passant par Marie-Reynaud et Schuman-Pineau.

Vraiment, pour des novateurs, ils ont l'imagination courte, et, depuis « Poincaré-double-décime », les grands argentiers bourgeois n'ont pas trouvé d'autre solution que de faire payer les pauvres. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Enfin, M. le secrétaire d'Etat au budget nous a présenté une requête devant la commission, sur un ton qui laissait percer une quasi-certitude d'être suivi par la majorité du Conseil de la République. Il a formulé en effet le ferme espoir que notre assemblée saurait boucher le trou creusé par l'Assemblée nationale, c'est-à-dire qu'il compte sur la réflexion dirigée de la deuxième assemblée pour faire disparaître les maigres correctifs, apportés par l'Assemblée nationale afin d'essayer de rendre ce projet moins nocif.

Nous sommes convaincus, quant à nous, que M. le secrétaire d'Etat se trompe, et qu'il y aura ici une majorité d'hommes indépendants, sachant ce que signifie le présent projet pour le peuple de notre pays, et qui ne voudront pas, en votant un pareil texte, créer des difficultés insurmontables pour toutes les classes laborieuses, accroître la misère qui règne déjà dans les foyers ouvriers.

Nous sommes convaincus, quant à nous, qu'en fin de compte la majorité du Conseil de la République ne voudra pas s'associer à ces mesures que tous, dans leur for intérieur, condamnent, mais que, pour des raisons diverses, ils n'oseront peut-être pas repousser. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Il est certain qu'il y a un déficit, et nul chez nous ne songe à le nier, mais à cela rien d'étonnant lorsqu'on constate, selon les propres déclarations de M. Jules Moch, déclarations faites hier à l'Assemblée nationale lors de la discussion de l'interpellation sur l'assassinat d'un patriote par les nerfs du rassemblement du peuple français, à Grenoble, que le Gouvernement a dépensé depuis le début de l'année plus de 10 millions de francs pour assurer les déplacements du général de Gaulle, le général factieux (*Mouvements*), et qu'en outre 57,000 litres d'essence ont été dilapidés pour ces manifestations antirépublicaines, et tout cela au nom de la lutte sur les deux fronts, alors qu'on supprimait par ailleurs l'essence au parti communiste. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Mais, où nous ne sommes plus d'accord, c'est sur les causes de ce déficit, sur les moyens de le résorber et sur les mesures à employer pour y parvenir.

M. le secrétaire d'Etat aux finances, lui, voit la cause du déficit, non dans un manque de confiance envers les divers gouvernements qui se sont succédés, mais dans l'instabilité gouvernementale.

Soyons sérieux, mesdames, messieurs. s'il y a instabilité gouvernementale, c'est parce que la politique pratiquée par ces différents gouvernements depuis sept mois a réussi à dresser l'immense masse des travailleurs contre eux. C'est sous la poussée puissante du mécontentement populaire que se sont produites les crises ministérielles de ces derniers jours, et ce mécontentement n'est pas précisément un signe de confiance. Ce mécontentement n'atteint pas seulement la classe ouvrière, qui présentement ne peut que difficilement vivre, et dont les conditions d'existence se trouveraient aggravées dans des proportions dramatiques si ce projet était voté. Il atteint aussi les classes moyennes, commerçants, artisans, petits et moyens indus-

triels, professions non commerciales, dont les difficultés immenses vont sans cesse en s'accroissant et dont les trésoreries sont ruinées par une fiscalité chaotique et antidémocratique. Il atteint aussi la paysannerie française et notamment ces exploitations familiales qui ont vu leurs possibilités gravement sapées par la politique du prélèvement et la démonétisation du billet de 5.000 francs.

Selon la vieille maxime machiavélique : « Diviser pour régner », on cherche à dresser les ouvriers contre les paysans et contre les petits commerçants...

M. le président du conseil. Je n'ai rien dit de ce genre.

M. Faustin Merle. Il ne s'agit pas de vous pour l'instant, monsieur le président du conseil. (*Mouvements divers.*)

On cherche à dresser tantôt les ouvriers contre les paysans et contre les petits commerçants, tantôt les paysans et les commerçants contre les ouvriers, et l'on oublie l'ennemi commun de toutes ces catégories de travailleurs : les trusts monopolistes et exploités. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Au cours de l'audition du Gouvernement à la commission des finances, un commissaire, soucieux d'apaiser ses scrupules de conscience en présence de l'amère pilule qu'on veut nous faire avaler, indiquait qu'il voulait bien accorder les 80 milliards au Gouvernement mais qu'en échange il voulait recevoir l'assurance qu'on ferait baisser le prix de la viande.

M. le président du conseil a déclaré que les paysans ne livraient pas leur bétail. Dans nos départements producteurs, tout le monde sait que cela est faux; mais l'on sait aussi que, chaque semaine, des wagons chargés de bêtes de première qualité filent vers la zone française d'occupation en Allemagne, via la Sarre, pour nourrir la population de cette zone mais aussi pour constituer des stocks de guerre. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Ce ne sont pas les quelques kilos de viande achetés par les ouvriers frontaliers belges et luxembourgeois travaillant en France qui expliquent la raréfaction de la viande et la hausse exorbitante du prix de cette denrée.

L'incohérence sans nom qui a présidé et qui continue à présider au ravitaillement de la France est une des causes du ravitaillement déficient. Mais ce n'est pas la seule; il y a surtout la hausse constante des prix industriels. Tout à l'heure le président de la commission des finances nous dressait un tableau duquel il ressortait que les paysans sont des privilégiés fiscaux. Il ne faut tout de même pas mettre sur un pied d'égalité le gros propriétaire foncier, le hobereau, le gros propriétaire de fermes et ces métayers et fermiers locataires, ces petits et moyens propriétaires, exploitants familiaux, qui fournissent une somme de travail considérable, qui payent des fermages de plus en plus élevés, en fonction de l'augmentation des prix du blé, des céréales, de la viande, du lait, du beurre, etc..., qui payent non seulement des impôts sur les bénéfices agricoles, mais qui en payent au maréchal ferrant, au charbon, quand ils achètent des machines agricoles, et à bien d'autres.

Les temps sont révolus où l'on pouvait dresser les uns contre les autres ouvriers, paysans et classes moyennes. Tous ces travailleurs ont compris que leur salut dépend uniquement de leur union. Et je salue aujourd'hui l'aube radieuse de cette union, gage de l'indépendance et de la

renaissance de notre pays et du bonheur du peuple. Tous les travailleurs sont unis dans cette vague de mécontentement dont je parlais tout à l'heure. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

C'est cette somme de mécontentements qui a chassé du pouvoir les équipes qui, telles le phénix, renaissent sans cesse de leurs cendres. Ce fait est encore une source supplémentaire de méfiance, car le peuple a conscience qu'on le berne. Il n'est pas rare, en effet, de rencontrer des personnes venant de tous les milieux, de divers horizons politiques exprimer leur désapprobation de la réapparition, sur la scène politique, du même personnel.

Nous qui avons le souci constant, en tant que représentants du peuple, issus du peuple, de tendre l'oreille aux moindres réactions de ce peuple assoiffé de justice sociale, qui, selon l'expression de l'écrivain François Mauriac, « dans son ensemble, est resté fidèle à la patrie profane », nous savons que les masses populaires veulent que cela change. Elles en ont assez de voir toujours se pratiquer une politique à sens unique, qui tend à faire supporter les frais de la reconstruction uniquement par ceux qui travaillent. Les travailleurs de toutes catégories de chez nous pensent que, pour une fois, les riches, les privilégiés doivent payer. Ils doivent payer parce qu'ils peuvent payer. Ils peuvent payer, ces trafiquants qui ont ravitaillé l'ennemi, ces constructeurs du mur de l'Atlantique, ce gros entrepreneur de travaux publics qui a réalisé dans l'édification des bastions des côtes de la Manche plusieurs centaines de millions de bénéfices et qui, condamné à 800 millions de profits illicites, en a payé à peine un tiers et s'en vante. Il peut payer, ce collaborateur notoire, condamné à l'indignité nationale et à la confiscation de ses biens, qui continue à vivre douillettement dans son château, alors que celui-ci devrait être vendu.

Notre contre-projet, qui tient en quatre articles, aura pour résultat de rétablir la justice.

A l'article 1^{er} concernant les profits illicites, nous envisageons le recouvrement, avant le 10 décembre, des profits illicites, principal et amendes, qui s'élèvent à 100 milliards.

Il y aura peu de gens, dira-t-on, pour acheter ces biens confisqués. Nous sommes persuadés du contraire, et ces trafiquants ou collaborateurs sauront, par personnes interposées, racheter ces biens confisqués; nous en avons eu déjà des exemples.

Il y a également, à l'article 2, la taxe spéciale sur les sociétés.

Le 7 janvier dernier, en autorisant le prélèvement exceptionnel de lutte contre l'inflation, on avait exécuté certaines sociétés qui n'avaient pas déclaré de bénéfices en 1946. Depuis, ces sociétés ont réalisé de gros bénéfices et les bénéfices de 1946 avaient été investis et mis dans les comptes « approvisionnements ».

Si ces sociétés ont réalisé, durant l'exercice suivant, c'est-à-dire en 1947, un bénéfice égal à 5 p. 100 du capital fiscal, les mesures du prélèvement exceptionnel devront leur être appliquées.

Ensuite, nous demandons que soient abrogées les dispositions de l'article 4^{er} de la loi du 13 mai 1948 ayant pour objet de permettre la réévaluation des bilans et supprimer la limitation de durée imposée pour le calcul de l'amortissement ainsi que les dispositions de l'article 6 de la même loi.

Il est créé ensuite une taxe exceptionnelle de 2 p. 100 sur les réserves de ces sociétés, une taxe exceptionnelle de 2 p. 100 sur la fraction de capital des sociétés représentée par des réserves incorporées depuis le 1^{er} janvier 1940, sur les distributions d'actions gratuites.

Ce sont toutes ces méthodes qui servent aux grosses sociétés capitalistes à dissimuler leurs superbénéfices alors que le salaire de l'ouvrier subit l'impôt parce qu'il est perçu à la base et qu'il ne peut pas y échapper. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Ensuite, M. le président du conseil nous a dit, et nous le savons, en ce qui concerne la réduction des crédits militaires, que nous sommes au dernier trimestre de l'année et que la plupart des crédits ont été engagés. Mais il y a les crédits effectifs, il y a des soldats qui sont maintenus dans des casernes ou dans des camps légers et qui ne servent à rien. On ne leur apprend même pas le métier de soldat. Nous avons fait la démonstration, ici même, à la tribune, que l'on pourrait les renvoyer chez eux pour participer à l'effort de production auquel M. le président du conseil a appelé la classe ouvrière. On pourrait les libérer immédiatement et les renvoyer dans leurs foyers. Es seraient utiles à la nation, et l'on pourrait ainsi réduire les dépenses militaires.

Dans le chapitre des dépenses militaires, qu'il me soit permis d'indiquer que si depuis le temps que le groupe communiste le réclame, on avait mis un terme rapide à la guerre au Viet-Nam, c'est 80 milliards par an que l'on aurait économisés et le trou que l'on constate aujourd'hui ne se serait pas créé aussi rapidement. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Enfin, en ce qui concerne la défense du franc, vous vous rappelez, mesdames et messieurs, que l'an dernier, alors que M. René Mayer, du haut de cette tribune, nous affirmait d'un ton solennel et péremptoire que le prélèvement allait permettre de sauver le franc, il était à ce moment même en train de négocier la dévaluation du franc.

C'est contre de telles possibilités que nous voulons nous dresser. C'est pourquoi nous demandons : « Les dispositions permettant au Gouvernement de modifier les taux de change du franc sont abrogées. Aucune modification du taux du change du franc ne peut être effectuée sans le vote préalable d'une loi par le Parlement ». (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Nous sommes convaincus que si le Gouvernement veut appliquer les mesures que nous vous proposons et s'il veut faire l'effort nécessaire, cette fois-ci, non pas pour faire payer les pauvres et ceux qui ne peuvent plus payer, mais pour faire payer les personnes morales qui, depuis la Libération, ont été les bénéficiaires de toutes les mesures d'exception prises en faveur du capitalisme par les différents gouvernements, nous sommes convaincus, dis-je, qu'on fera rentrer 80 milliards et même davantage.

Telle est donc la teneur de notre contre-projet. Si vous le votez, vous épargnerez au peuple un calvaire de douleurs et de souffrances indicibles. Vous permettrez à la France de renaître, tout en défendant sa monnaie et son indépendance, et, à l'heure où un parti de factieux et son chef veulent restaurer le fascisme et ses méthodes, vous permettrez de sauvegarder la République et la démocratie. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Drey, rapporteur général de la commission des finances. La commission repousse le contre-projet et dépose une demande de scrutin.

M. le président du conseil. Le Gouvernement repousse également le contre-projet.

M. le président. Je vais mettre aux voix la prise en considération du contre-projet. Je suis saisi de deux demandes de scrutin, présentées, l'une par le groupe communiste et l'autre par la commission.

Le scrutin est ouvert.

(Les votes sont recueillis. — MM. les secrétaires en font le dépouillement.)

M. le président. Voici le résultat du dépouillement du scrutin :

Nombre des votants.....	303
Majorité absolue.....	152
Pour l'adoption.....	87
Contre	216

Le Conseil de la République n'a pas adopté.

Je vais donner lecture de l'article 1^{er} :

M. le rapporteur général. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le rapporteur général.

M. le rapporteur général. Mesdames, messieurs, nous nous trouvons en présence de soixante-dix amendements que votre commission des finances n'a pu, bien entendu, examiner. C'est pourquoi je vous demande une suspension d'une heure pour lui permettre de procéder à cet examen.

M. le président. La commission des finances demande une suspension.

Il n'y a pas d'opposition ?...

Il en est ainsi décidé.

Avant de suspendre la séance, je rappelle que nous avons, outre le projet que nous examinons en ce moment, deux projets à discuter selon la procédure d'urgence : le projet sur la cour de discipline budgétaire et le projet sur le taux des amendes pénales.

Pour ces trois projets, le délai constitutionnel qui nous est imparti expire demain à minuit. Ils doivent donc être votés dans ce délai. J'attire votre attention sur la gravité qu'il y aurait à ne pas avoir terminé l'examen de ces projets demain à minuit.

La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à dix-sept heures quarante-cinq minutes, est reprise à dix-neuf heures quarante minutes.)

M. le président. La séance est reprise.

M. Alex Roubart, président de la commission des finances. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le président de la commission des finances.

M. le président de la commission. Mesdames, messieurs, la commission des finances a terminé ses travaux en ce qui concerne l'examen des amendements qui ont été, à cette heure, déposés sur le bureau du Conseil. Mais je crois que l'heure est venue d'une suspension et, par ailleurs, le Conseil pourrait être extrêmement

géné de commencer la discussion des articles en l'absence d'un membre du Gouvernement. Or, je suis informé — M. le secrétaire d'Etat va pouvoir nous donner une information plus précise — qu'il ne sera possible ni à M. le président du conseil, ni à MM. les ministres d'être parmi nous dans la soirée.

Dans ces conditions, il serait plus opportun de reprendre la discussion très tôt demain matin, vers neuf heures par exemple, et de la poursuivre jusqu'à épuisement du débat pour terminer dans les délais constitutionnels.

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat au budget.

M. Alain Poher, secrétaire d'Etat au budget. Mes chers collègues, la commission vient de terminer l'examen des quelques 75 amendements qui ont été déposés. Le Gouvernement se réunit ce soir à neuf heures et demie en conseil de cabinet pour des questions très importantes, et je ne pense pas qu'il puisse être à la disposition du Conseil de la République avant une heure tardive. Il serait préférable, je pense, comme l'a dit M. le président de la commission des finances, que le Conseil se réunisse demain matin de bonne heure, à neuf heures par exemple, pour délibérer.

M. Lazare. Comediantes !

M. Baron. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Baron.

M. Baron. Je suis étonné de la proposition que viennent de nous présenter M. le président de la commission des finances et le Gouvernement. Avant-hier, à la commission des finances, à minuit et demie, à la fin de la discussion générale, j'ai proposé une suspension et ai demandé que la discussion des articles ait lieu le lendemain matin, c'est-à-dire hier matin, à neuf heures. On m'a objecté que cela ne pouvait être fait, étant donné la hâte qu'on avait de donner au Gouvernement son projet, et d'autre part en raison de l'ordre du jour extrêmement chargé. Je ne vois pas pourquoi ce qui était la vérité avant-hier à une heure du matin ne le serait pas aujourd'hui.

Hier on a déjà remis la séance à aujourd'hui, quinze heures trente, alors qu'on aurait pu siéger ce matin. On a donné comme argument que le conseil des ministres devait se réunir. Il s'est réuni ce matin. J'ai l'impression qu'il est réuni en permanence, puisqu'il va encore se réunir ce soir. Il faut croire que les discussions y sont laborieuses.

A notre avis, si la séance est renvoyée à demain matin, étant donné le délai constitutionnel, et d'autre part le grand nombre d'amendements, nous ne pourrions avoir une discussion sérieuse. Nous aurons une discussion bâclée.

En conséquence, je propose que la séance soit suspendue et qu'elle reprenne à vingt-deux heures, par exemple, puis se poursuive jusqu'à minuit, conformément d'ailleurs aux décisions qui ont été prises antérieurement.

M. le président. Vous demandez que le Conseil délibère en l'absence du Gouvernement ? (Exclamations à l'extrême gauche.)

Vous avez entendu les explications qui ont été données sur ce point.

J'ai reçu la visite de M. le président du conseil. Il vient de partir, et il s'en

excuse, après avoir assisté aux travaux de la commission jusqu'à la fin.

Ce soir a lieu un conseil de cabinet, dont la date avait été décidée avant la séance d'aujourd'hui. Le Gouvernement vous l'a dit : Tous ses membres doivent y assister. Nous ignorons quand il prendra fin et le Gouvernement ne peut pas nous indiquer une heure à partir de laquelle il serait représenté ici.

C'est dans ces conditions que la commission propose de tenir séance demain matin à neuf heures.

Voilà comment se présente la question. Le Gouvernement est libre de se réunir quand il lui plaît. Cela ne nous regarde pas.

M. Baron. Je n'ai pas proposé, monsieur le président, que nous siégions en l'absence du Gouvernement. J'admets très bien que la présence d'un représentant du Gouvernement soit nécessaire pour la discussion de ce projet. Mais peut-être le conseil des ministres pourrait-il siéger avec un de ses membres en moins.

M. le président. Vous n'êtes pas juge de ce qu'il doit faire.

Le Gouvernement vous fait savoir qu'il ne pourra pas être représenté ici ce soir. M. le président du conseil a eu la courtoisie de venir trouver le président de cette assemblée et le président de la commission pour les informer de cet empêchement.

Nous ne sommes pas juges des heures de réunion du conseil de cabinet.

Voulez-vous siéger en l'absence du Gouvernement ou jugez-vous préférable de siéger demain en sa présence ? Voilà le problème.

M. Reverbori. Etant donné que c'est un cas de force majeure et que nous nous rendons bien volontiers à ce que vient de dire le Gouvernement, est-ce qu'il ne serait pas possible de déposer devant le Conseil de la République une proposition de résolution demandant à l'Assemblée nationale de nous accorder un délai supplémentaire de vingt-quatre heures pour discuter des projets financiers ?

M. le président. Nous n'en sommes pas encore là. Si le Conseil de la République décide de siéger demain jusqu'à minuit, il aura le temps de voir s'il doit demander une prolongation du délai.

M. Reverbori. Je préférerais qu'on la demande dès à présent.

M. le président. Je vais consulter le Conseil de la République. M. le président de la commission des finances, qui sait quel travail incombe à sa commission, demande que le Conseil siége demain matin à neuf heures, ce qui permettra à la commission, qui doit se réunir ce soir, de voir les deux textes qui viennent en discussion selon la procédure d'urgence et pour lesquels le délai expire demain à minuit.

M. Baron. Je dépose une demande de scrutin public. (Exclamations à droite.)

M. le président. Vous demandez un scrutin public ? C'est vraiment nous faire perdre du temps.

M. Princt. On nous a fait perdre toute la soirée.

M. le président. Ce n'est pas exact. (Protestations à l'extrême gauche.)

C'est parce que de nombreux amendements ont été déposés en cours de séance

que la commission, comme c'est son devoir, a dû se réunir pour les examiner. Elle vient de travailler pendant deux heures. Si ces amendements avaient été déposés avant la séance de manière que la commission ait pu en connaître, elle n'aurait pas demandé une suspension de séance. Nous ne pouvons pas lui faire de reproche. C'est au contraire de sa part, je me permets de lui rendre cet hommage au nom de tous, un souci de méthode et de travail sérieux. (*Applaudissements à droite, au centre et sur plusieurs bancs à gauche.*)

M. Baron. Je retire ma demande de scrutin.

M. le président. La proposition de la commission consiste à lever cette séance et à fixer la prochaine à demain matin, neuf heures, pour la discussion des trois projets soumis à la procédure d'urgence. C'est bien cela, monsieur le président de la commission ?

M. le président de la commission. Oui, monsieur le président.

M. le président. Je mets aux voix la proposition de la commission.

(*Le Conseil de la République a adopté.*)

M. le président. En conséquence, la suite de la discussion de l'avis sur le projet de loi est renvoyée demain neuf heures.

— 6 —

PROLONGATION DU DELAI CONSTITUTIONNEL POUR LA DISCUSSION D'URGENCE D'AVIS SUR DES PROJETS DE LOI

Adoption d'une motion.

M. le président. M. Reverbori a fait une autre proposition qui consiste à demander dès maintenant une prolongation du délai constitutionnel pour l'examen des projets financiers.

M. Reverbori. Prolongation éventuelle.

M. Alex Roubert, président de la commission des finances. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le président de la commission des finances.

M. le président de la commission des finances. Je crois que la proposition de M. Reverbori est prématurée, en ce sens que, demain à la fin de la matinée, nous aurons la possibilité de voir à quel point nous en sommes. Si le Conseil n'apporte pas dans cette discussion un esprit de sabotage... (*Mouvements divers à l'extrême gauche*) ... nous pourrions très bien avoir fini avant la fin de la soirée.

M. Faustin Merle. On ne sabote pas.

M. le président. La commission estime donc que la demande de M. Reverbori est prématurée.

M. Reverbori. S'il est assez tôt, demain matin, pour demander le délai supplémentaire, je me rallie à la position de la commission. Mais ne sera-t-il pas trop tard ?

M. le président. Je ne puis vous répondre, dans l'ignorance de la décision de l'Assemblée nationale quant à son éventuelle réunion demain.

M. Janton. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Janton.

M. Janton. Je m'associe à la demande de M. Reverbori parce que nous ne savons pas si l'Assemblée nationale siégera demain. Si elle ne siège pas, nous nous trouverons forclos. D'autre part, demain à midi, nous n'aurions siégé que trois heures, et nous ne saurons pas mieux que maintenant de quelle façon se déroulera le débat. La demande de M. Reverbori est une mesure de précaution élémentaire que nous pouvons prendre dès ce soir.

M. le président. Si je comprends bien, il s'agit pour le Conseil de voter une résolution demandant une prolongation de délai. Nous nous en servirions si besoin était.

Comme je ne suis saisi d'aucun texte, vous me permettez de vous soumettre la rédaction suivante :

« En application de l'article 20, 2^e alinéa, de la Constitution, le Conseil de la République demande à l'Assemblée nationale de prolonger de vingt-quatre heures le délai constitutionnel qui lui est imparti pour formuler son avis sur :

« 1^o Le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, portant création de ressources nouvelles au profit du Trésor et aménagements de certains impôts ;

« 2^o Le projet de loi tendant à instituer une cour de discipline budgétaire ;

« 3^o Le projet de loi modifiant le taux des amendes pénales. »

Monsieur Reverbori, cette rédaction correspond-elle à votre proposition, à laquelle M. Janton s'associe ?...

M. Primet. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Primet.

M. Primet. Le groupe communiste s'abstiendra parce qu'il ne veut pas participer à cette cuisine de la majorité gouvernementale.

M. le président. Quelle cuisine ? J'avoue que je ne comprends pas.

M. Primet. La cuisine qui consiste à alimenter les réflexions du Conseil de la République sur le rythme des votes d'un autre projet à l'Assemblée nationale.

M. Boisrond. Vous n'en faites jamais de la cuisine, vous les communistes ?

M. le président. Je vous en prie, nous discutons sur la motion qui a pour but... (*Bruit*) — veuillez écouter, messieurs — de faire prolonger le délai accordé au Conseil de la République par la Constitution afin d'éviter justement que, demain, il n'y ait un conflit quelconque avec l'Assemblée. Je trouve, pour ma part, cela très sérieux. Je n'appelle pas cela de la cuisine.

M. Charles Brune. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Charles Brune.

M. Charles Brune. Je ne peux pas approuver la motion de M. Reverbori et le rassemblement des gauches républicaines votera contre. Il se rallie à la position prise par la commission des finances.

Si nous avions jusqu'à minuit comme délai constitutionnel nous voterions la motion de M. Reverbori, mais nous avons jusqu'à demain minuit. Nous ne pouvons pas préjuger de la longueur et de l'im-

pleur des débats. Nous avons le temps, avant midi, de prendre la décision que l'on nous propose ce soir.

C'est la raison pour laquelle nous estimons qu'elle serait prématurée. Nous voterons donc contre la motion.

Je me permets même d'insister auprès de M. Reverbori pour qu'il veuille bien reconsidérer la question et se rallier à la proposition de la commission des finances.

M. Primet. J'avais bien raison de dire que c'était de la mauvaise cuisine. Il y a dès maintenant des tiraillements d'estomac dans certains groupes de la majorité. En tout cas, la décision que nous prendrons en face de la vôtre sera conforme à la justice.

M. le président. La parole est à M. Reverbori.

M. Reverbori. Si j'avais la certitude que l'Assemblée nationale siège demain matin et que, par conséquent, nous puissions lui demander de prolonger le délai constitutionnel, je serais d'accord avec M. Brune, mais, comme nous ne sommes pas sûrs que l'Assemblée nationale siégera demain, nous préférons lui envoyer dès ce soir notre motion.

M. le président. Personne ne demande plus la parole?...

Je consulte le Conseil de la République sur la motion présentée par M. Reverbori, repoussée par la commission des finances.

(*Après deux épreuves, l'une à main levée, l'autre par assis et levé, déclarées douteuses par le bureau, il est procédé par scrutin public.*)

M. le président. Le scrutin est ouvert.

(*Les votes sont recueillis. — MM. les secrétaires en font le dépouillement.*)

M. le président. Voici le résultat du dépouillement du scrutin :

Nombre de votants	288
Majorité absolue	145
Pour l'adoption	164
Contre	124

Le Conseil de la République a adopté.

— 7 —

REGLEMENT DE L'ORDRE DU JOUR

M. le président. Le Conseil se réunira donc en séance publique demain 23 septembre 1948, à neuf heures.

Voici quel pourrait être l'ordre du jour de cette séance :

Suite de la discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, portant création de ressources nouvelles au profit du Trésor et aménagements de certains impôts (n^{os} 970 et 974, année 1948. — M. Dorey, rapporteur général).

Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, tendant à sanctionner les fautes de gestion commises à l'égard de l'Etat et de diverses collectivités et portant création d'une cour de discipline budgétaire (n^o 963, année 1948).

Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, modifiant le taux des amendes pénales (n^{os} 969 et 983, année 1948. — M. Bardou-Damarzid, rapporteur).

Discussion du projet de loi adopté par l'Assemblée nationale, fixant l'évaluation des votes et moyens du budget général pour l'exercice 1948 et relatif à diverses dispositions d'ordre financier (n° 882 et 917, année 1948. — M. Dorey, rapporteur général; n° 918, année 1948, avis de la commission de la production industrielle. — M. Armengaud, rapporteur; avis de la commission des affaires économiques, des douanes et des conventions commerciales. — M. Rochereau, rapporteur; avis de la commission de l'éducation nationale, des beaux-arts, des sports, de la jeunesse et des loisirs. — M. La Gravière, rapporteur; et avis de la commission de l'intérieur (administration générale, départementale et communale, Algérie). — M. Valentin-Pierre Vignard, rapporteur).

Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, portant ouverture de crédits et autorisation d'engagement de dépenses sur l'exercice 1948 (n° 889 et 911, année 1948. — M. Dorey, rapporteur général).

Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif au contingentement des rhums des départements et territoires d'outre-mer (n° 842, année 1948).

Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, reconduisant l'allocation temporaire aux vieux pour le troisième trimestre de l'année 1948, majorant le taux de l'allocation temporaire et de l'allocation à domicile, unifiant le taux minimum de la majoration pour conjoint à charge et modifiant l'ordonnance n° 45-2250 du 4 octobre 1945 (n° 888 et 939, année 1948. — M. Menu, rapporteur; et avis de la commission des finances).

Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, portant ouverture de crédits au titre du budget du ministère de la production industrielle pour l'exercice 1947 (n° 884, année 1948; et avis de la commission des affaires économiques, des douanes et des conventions commerciales. — M. Rochereau, rapporteur).

Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, portant ouverture de crédits au titre du budget ordinaire de l'exercice 1948 (services civils) n° 887, année 1948; et avis de la commission des affaires économiques, des douanes et des conventions commerciales. — M. Rochereau, rapporteur).

Il n'y a pas d'opposition?...

L'ordre du jour est ainsi réglé.

Personne ne demande la parole?...

La séance est levée.

(La séance est levée à vingt heures.)

Le Directeur du service de la sténographie du Conseil de la République,
CH. DE LA MORANDIÈRE.

Errata

au compte rendu in extenso de la séance du 20 septembre 1948.

CRÉATION D'UN INSTITUT D'ÉMISSION DE L'INDOCHINE

Page 3198, 3^e colonne, *in fine* (Intervention de M. Poisson):

Au lieu de: « Je sais très bien qu'à l'heure actuelle, afin d'accorder à l'avenir à l'institut d'émission les pouvoirs les plus étendus, il s'agit d'ébaucher le cadre du nouvel établissement d'émission, que, pour l'instant, le Gouvernement n'a pas l'intention de créer, avant que les conditions politiques et économiques favorables soient remplies ».

Lire: « Je crois qu'à l'heure actuelle le Gouvernement désire se borner à ébaucher le cadre du nouvel établissement et qu'il n'a pas l'intention de le doter de pouvoirs très étendus avant que les conditions politiques et économiques favorables soient remplies ».

QUESTIONS ÉCRITES

REMISES A LA PRESIDENCE DU CONSEIL DE LA REPUBLIQUE LE 22 SEPTEMBRE 1948

Application des articles 82 et 83 du règlement ainsi conçus:

« Art. 82. — Tout conseiller qui désire poser une question écrite au Gouvernement en remet le texte au président du Conseil de la République, qui le communique au Gouvernement.

« Les questions écrites doivent être sommairement rédigées et ne contenir aucune imputation d'ordre personnel à l'égard de tiers nommément désignés; elles ne peuvent être posées que par un seul conseiller et à un seul ministre. »

« Art. 83. — Les questions écrites sont publiées à la suite du compte rendu in extenso; dans le mois qui suit cette publication, les réponses des ministres doivent également y être publiées.

« Les ministres ont toutefois la faculté de déclarer par écrit que l'intérêt public leur interdit de répondre ou, à titre exceptionnel, qu'ils réclament un délai supplémentaire pour rassembler les éléments de leur réponse; ce délai supplémentaire ne peut excéder un mois.

« Toute question écrite à laquelle il n'a pas été répondu dans les délais prévus ci-dessus est convertie en question orale si son auteur le demande. Elle prend rang au rôle des questions orales à la date de cette demande de conversion. »

JUSTICE

1228. — 22 septembre 1948. — M. Albert Denvers expose à M. le ministre de la justice que la loi n° 40-1360 du 1^{er} septembre 1948 relative aux rapports des bailleurs et locataires de maison à usage d'habitation, porte dans son article 10: N'ont pas droit au maintien. Les personnes qui ont fait ou feront l'objet d'une décision judiciaire devenue définitive ayant prononcé leur expulsion par application du droit commun... Toutefois, lorsque la décision n'aura ordonné l'expulsion qu'en raison de l'expiration d'un bail ou d'un précédent maintien, l'occupant ne sera pas privé du droit au maintien dans les lieux; que par ailleurs, l'article 25 de la même loi décide: restent valables tous les congés donnés en application de l'article 9 de l'ordonnance du 11 octobre 1945, des lois des 27 mars 1947, 30 juillet 1947 et 21 décembre 1947; et demande les précisions nécessaires pour faire cesser la contrariété apparaissant dans les textes.

TRAVAIL ET SECURITE SOCIALE

1229. — 22 septembre 1948. — M. Georges Pernot demande à M. le ministre du travail et de la sécurité sociale si un tuteur testamentaire est fondé à obtenir, du chef de ses trois pupilles, orphelins de père et de mère, le paiement des sommes que recevait la mère. Ces mineurs, récemment décédée, tant au titre de l'allocation de salaire unique (50 p. 100 du salaire moyen départemental), qu'au titre des allocations familiales (20 p. 100 du même salaire pour le deuxième enfant et 30 p. 100 pour le troisième enfant), ou si, au contraire, il n'a droit qu'à des allocations familiales réduites sans allocation de salaire unique, motif pris de ce que ce tuteur appartient à la catégorie des employeurs, étant observé qu'il est conforme à la plus élémentaire équité que les orphelins de père et de mère donnent droit, au profit de la personne qui en a accepté la charge, à des allocations égales à celles que percevait le dernier survivant des ascendants.

RÉPONSES DES MINISTRES AUX QUESTIONS ÉCRITES

PRESIDENCE DU CONSEIL

Secrétariat d'Etat à la fonction publique et la réforme administrative.

1060. — M. Marc Rucart expose à M. le secrétaire d'Etat à la fonction publique et la réforme administrative que certains fonctionnaires français auraient été récemment détachés à Paris dans les services du plan Marshall à des appointements dépassant largement ceux d'un ministre, avec exemption totale des impôts et demande ce qui peut justifier une situation aussi abusive qui risque de diminuer les fonds utilisables du plan Marshall et qui constitue un privilège fiscal apparemment inexplicable. (Question du 15 juin 1948.)

Réponse. — Le statut général des fonctionnaires prévoit dans son article 99-4^e, la possibilité pour les fonctionnaires de l'Etat d'être détachés pour remplir une mission publique auprès d'organismes internationaux. Les fonctionnaires détachés dans ces conditions cessent d'être rémunérés par l'Etat français et le sont par les organismes internationaux. En ce qui concerne les immunités fiscales dont ils bénéficieraient, le ministère des finances étant plus particulièrement qualifié pour répondre à cette partie de la question posée, celle-ci lui a été communiquée à cet effet.

EDUCATION NATIONALE

1179. — M. Jean Primet expose à M. le ministre de l'éducation nationale que les déclarations de M. le président du conseil au cours de la discussion du projet de redressement économique et financier, concernant le « regroupement et les transferts » de membres de l'enseignement public ont inquiété nombre de défenseurs de l'école laïque, et demande si, à l'occasion de ce « regroupement et de ces transferts », le Gouvernement envisage de supprimer des postes de communes rurales dont la population scolaire est très réduite en raison de la concurrence d'écoles confessionnelles. (Question du 19 août 1948.)

Réponse. — Aucune suppression systématique des classes rurales à effectifs réduits n'est envisagée. La loi du 30 octobre 1886 (article 11) modifiée par la loi du 11 août 1936 prévoit que la réunion de deux ou plusieurs communes pour l'établissement et l'entretien d'une école ou d'un cours intercommunal « est obligatoire lorsque deux ou plusieurs localités étant distantes de moins de 3 kilomètres, la population scolaire de l'une d'elles est inférieure régulièrement à quinze unités ». Cette règle n'est appliquée qu'avec des tempéraments, compte tenu, non seulement de la distance, mais encore de l'état et de la sécurité des chemins, du climat. En résumé, chaque proposition de suppression d'école ou de regroupement de classes est un cas d'espèce qui fait l'objet d'un examen particulier.

FRANCE D'OUTRE-MER

1153. — M. Gaston Lagarrosse demande à M. le ministre de la France d'outre-mer: 1^o s'il ne serait pas possible de doter, sur les crédits du Fides les caisses locales de crédit agricole et industriel de sommes suffisantes pour permettre aux collectivités européennes et indigènes d'acheter le matériel qui est nécessaire à leur équipement; 2^o si, pour des raisons quelconques, la première solution n'étant pas envisagée, les groupements professionnels, syndicats agricoles, coopératives de producteurs, etc, auraient la possibilité de faire financer leurs achats et matériel par la caisse centrale de la France d'outre-mer, sous la forme de société de cautionnement mutuel, restant entendu que le matériel ainsi acheté servirait de caution aux avances ainsi présentées; 3^o étant donné que les caisses de crédit agricole, mal conçues et surtout mal alimentées en espèces, n'ont jamais pu jouer leur rôle dans les territoires d'outre-mer, que,

d'autre part, l'équipement en matériel moderne indispensable à la mise en valeur de ces territoires nécessitera des ouvertures de crédits assez importants pour beaucoup de producteurs européens et pour la majorité des producteurs indigènes, sous quelle forme pratique ces moyens pourront être mis à la disposition des collectivités qui, faute de précisions nécessaires, n'ont pu jusqu'à ce jour s'équiper efficacement pour augmenter la production dans de notables proportions. (Question du 10 août 1948.)

Réponse. — 1° Il n'existe pas de crédit industriel à l'échelon local. Il appartient aux entreprises industrielles de s'adresser soit aux banques, soit au crédit colonial, soit à la caisse centrale de la France d'outre-mer (prêts à longs terme, réescompte d'effets à moyen terme). En ce qui concerne le crédit agricole, il appartient aux chefs des territoires d'assurer les dotations aux organismes existants qui peuvent ensuite adresser des demandes de prêts à la caisse centrale de la France d'outre-mer; 2° Le département est très favorable à la constitution de sociétés de caution mutuelle de caractère professionnel, établies par exemple sous forme de coopératives. Groupant les petits et moyens producteurs, ces sociétés peuvent faciliter l'octroi de prêts de la caisse centrale en offrant à celles-ci une garantie supplémentaire. Aussi, la caisse centrale serait-elle en mesure de consentir aux sociétés de caution mutuelle des prêts à moyen terme, à des taux particulièrement avantageux, dans des conditions analogues à celles consenties en France par la caisse nationale des marchés de l'Etat. Il convient de signaler que, jusqu'à ce jour, aucune demande officielle n'a encore été présentée à la caisse centrale à ce titre; 3° A défaut d'organisme spécialisé dans le crédit agricole et en dehors de la formule de caution mutuelle envisagée plus haut, le financement à moyen terme envisagé plus haut, le financement à moyen terme de l'outillage et du matériel nécessaires aux producteurs européens et indigènes peut être assuré directement par le crédit colonial où, chaque fois qu'il s'agit d'entreprises concourant à l'exécution des plans, par la caisse centrale de la France d'outre-mer. L'octroi de ces prêts est subordonné, entre autres conditions à la présentation d'un programme technique d'utilisation du matériel et d'un compte d'exploitation faisant apparaître la rentabilité des opérations envisagées. Dans ce domaine, la caisse centrale peut, soit consentir des prêts directs, soit, plus facilement encore, réescompter les effets à moyen terme préalablement acceptés par une banque. Le développement de ces formes de crédit aux petites et moyennes entreprises serait facilité par la constitution d'un organisme de crédit polyvalent, installé dans le territoire même et pouvant revêtir l'une des formes prévues par l'article 2 de la loi du 30 avril 1946 (société d'Etat, société d'économie mixte). Cet organisme jouerait, dans le territoire, un rôle analogue aux banques populaires ou à la caisse régionale de crédit agricole. La création de tels organismes est étudiée actuellement par certains territoires d'outre-mer.

ANNEXES AU PROCÈS-VERBAL

DE LA

séance du mercredi 22 septembre 1948.

SCRUTIN (N° 389)

Sur la prise en considération du contre-projet opposé par M. Faustin Merle au projet de loi portant création de ressources nouvelles.

Nombre des votants..... 360
Majorité absolue..... 151
Pour l'adoption..... 87
Contre 213

Le Conseil de la République n'a pas adopté.

Ont voté pour :

- | | |
|-----------------|---------------------|
| MM. | Bellon. |
| Ahmed-Yahia. | Benoît (Alcide). |
| Angbiley. | Berlioz. |
| Baret (Adrien). | Bouloux. |
| la Réunion. | Boumendjel (Ahmed). |
| Baron. | Mme Briçon. |

- Mme Brisset.
Buard.
Calonne (Nestor).
Cardonne (Gaston).
Pyrénées-Orientales.
Cherrier (René).
Mme Claeys.
Colardeau.
Coste (Charles).
David (Léon).
Décaux (Jules).
DeFrance.
Djaument.
Dubois (Gérestin).
Mlle Dubois (Juliette).
Duhourquet.
Dujardin.
Mlle Dumont (Mireille).
Mme Dumont (Yvonne).
Dupic.
Eltifer.
Fourré.
Fraisieux.
Franceschi.
Mme Girault.
Grangeon.
Guyot (Marcel).
Jaouen (Albert), Finistère.
Jauneau.
Kessou (Aziz).
Lacaze (Georges).
Landaboure.
Larribère.
Laurenti.
Lazare.
Le Coent.
Le Gontel (Corentin).
Le Duz.
Lefrane.

Ont voté contre :

- MM.
Abel-Durand.
Aguesse.
Alic.
Amiot (Charles).
Armengaud.
Ascencio (Jean).
Aussel.
Avinin.
Baratgin.
Bardon-Damarzid.
Barré (Henri). Seine.
Bendjelloul (Mohamed-Salah).
Bène (Jean).
Berthelot (Jean-Marie).
Bocher.
Boisrond.
Boivin-Champeaux.
Bonnefous (Raymond).
Bordeneuve.
Borgeaud.
Bassanne (André).
Brôme.
Bosson (Charles).
Haute-Savoie.
Boudet.
Boyer (Jules). Loire.
Boyer (Max), Sarthe.
Bréltes.
Brier.
Brizard.
Mme Brossolette (Gilberte-Pierre).
Brune (Charles).
Eure-et-Loir.
Brunet (Louis).
Brunhes (Julien).
Seine.
Brunot.
Buffet (Henri).
Carcassonne.
Cardin (René). Eure.
Mme Carlot (Marie-Hélène).
Carles.
Caspary.
Cayrou (Frédéric).
Chambriard.
Champeix.
Charles-Cros.
Charlet.
Chatagner.
Chaumel.
Chauvin.

- Legeay.
Lemoine.
Lero.
Maïga (Mohamadou Djibrilla).
Maimmonat.
Marrane.
Martel (Henri).
Mauvais.
Mercier (François).
Merle (Faustin), A. N.
Merle (Toussaint), Var.
Mertiel-Guyennet.
Molinié.
Muller.
Naimé.
Nicod.
Mme Pacaut.
Paquirissampoullé.
Petit (Général).
Mme Pican.
Poincelot.
Poïrot (René).
Prévest.
Primet.
Mme Roche (Marie).
Rossel.
Roudel (Baptiste).
Rouel.
Sauer.
Sauvart.
Tahar (Ahmed).
Tubert (Général).
Vergnole.
Victoor.
Mme Vigier.
Vilhet.
Villori.
Willard (Marcel).
Zyromski, Lot-et-Garonne.

- Hauriou.
Heileu.
Henry.
Hocquard.
Ilyvrard.
Ignacio-Pinto (Louis).
Jacques-Destrée.
Jartou.
Jaouen (Yves), Finistère.
Jarrié.
Javr.
Jouvé (Paul).
Jullien.
Laffargue.
Lafleur (Henri).
Lagarrosse.
Nicod.
Le Goff.
Léonetti.
Le Sassièr-Boisauné.
Le Terrier.
Leuret.
Liénard.
Longchambon.
Maire (Georges).
Masson (Hippolyte).
M'Bodje (Mamadou).
Menditte (de).
Menu.
Minvielle.
Molle (Marcel).
Monnet.
Montalembert (de).
Montgascon (de).
Montier (Guy).
Morel (Charles).
Lozère.
Moutet (Marius).
Naveau.
N'Joya (Arouna).
Novat.
Okala (Charles).
Olt.
Mme Oyon.
Paget (Alfred).
Paurault.
Pajot (Hubert).
Mme Patenôtre (Jacqueline Thome).
Paul-Boncour.
Pauly.
Paumelle.
Georges Pernot.
Peschaud.
Ernest Pezet.
Pfeiger.
Pialoux.
Pinton.

- Plait.
Poher (Alain).
Poirault (Emile).
Poisson.
Pontille (Germain).
Pujol.
Quesnot (Joseph).
Quessot (Eugène).
Racault.
Rausch (André).
Rehaut.
Renaison.
Reverbori.
Richard.
Rochereau.
Rochelte.
Rogier.
Mme Rollin.
Romain.
Rotinat.
Roubert (Alex).
Rucart (Marc).
Saint-Cyr.
Salvago.
Sarrien.
Sironnet.
Mme Saunier.
Sempé.
Sérot (Robert).
Serrure.
Siabas.
Siaut.
Sid Cara.
Simard (René).
Simon (Paul).
Socé (Ousmane).
Soldani.
Southon.
Streiff.
Teyssandier.
Thomas (Jean-Marie).
Tognard.
Touré (Fodé Mamadou).
Trémintin.
Mlle Trinquier.
Valle.
Vanrullen.
Verdeille.
Mme Vialle.
Vieljeux.
Vignard (Valentin-Pierre).
Viple.
Vourch.
Voyant.
Walker (Maurice).
Wehrung.
Westphal.

N'ont pas pris part au vote :

- MM.
Guissou. | Gustave.
Ou Rabah (Abdelmadjid).

Ne peuvent prendre part au vote :

- MM.
Bézara. | Raherivelo.
Ranaivo.

Excusés ou absents par congé :

- MM.
Bechir Sow. | Lafay (Bernard).
Bollaert (Emile). | Landry.
Sablé.
Saïah.

N'a pas pris part au vote :

Le conseiller de la République dont l'élection est soumise à l'enquête:

- M. Subbiah (Caïlacha).

N'a pas pris part au vote :

M. Gaston Monnerville, président du Conseil de la République, qui présidait la séance.

Les nombres annoncés en séance avaient été de :

Nombre des votants..... 303
Majorité absolue..... 152
Pour l'adoption..... 87
Contre 216

Mais, après vérification, ces nombres ont été rectifiés conformément à la liste de scrutin ci-dessus.

SCRUTIN (N° 390)

Sur la motion de M. Reverbori tendant à demander à l'Assemblée nationale un délai supplémentaire pour l'examen de trois projets de loi.

Nombre des votants..... 273
Majorité absolue..... 137
Pour l'adoption..... 160
Contre 113

Le Conseil de la République a adopté.

Ont voté pour :

MM.
Abel-Durand,
Anghiley,
Ascencio (Jean),
Baret (Adrien),
la Réunion,
Baron,
Barré (Henri),
Seine,
Bellon,
Bène (Jean),
Benot (Alcide),
Berlioz,
Berthelot (Jean-Marie),
Bocher,
Bouboux,
Boyer (Jules), Loire,
Boyer (Max),
Sarthe,
Brettes,
Brier,
Mme Brion,
Mme Brisset,
Mme Brossolette
(Gilberte Pierre-),
Brunot,
Buard,
Calonne (Nestor),
Carcaonne,
Cardonne (Gaston),
Pyrénées-Orientales,
Champeix,
Charles-Cros,
Charlet,
Chatagner,
Cherrier (René),
Chochoy,
Mme Claeys,
Colardeau,
Coste (Charles),
Courrière,
Dassaud,
David (Léon),
Dcaux (Jules),
DeFrance,
Denvers,
Depreux (René),
Diop (Alioune),
Djaument,
Doucouré (Amadou),
Doumenc,
Dubois (Célestin),
Mlle Dubois (Juliette),
Duchet,
Duhourquet,
Dujardin,
Mlle Dumont
(Mireille),
Mme Dumont
(Yvonne),

Dupic,
Etlier,
Ferracci,
Fouret,
Fraisseix,
Franceschi,
Gautier (Julien),
Mme Girault,
Grangeon,
Salomon Grumbach,
Guénié,
Gustave,
Amédée Guy,
Guyot (Marcel),
Hauriou,
Helleu,
Henry,
Jacques-Destrée,
Jaouen (Albert),
Finistère,
Jauneau,
Jouve (Paul),
Lacaze (Georges),
Landaboure,
Larribère,
Laurenti,
Lazare,
Le Coent,
Le Contel (Corentin),
Le Druz,
Lefranc,
Legcay,
Lemoine,
Léonetti,
Lero,
Le Terrier,
Maiga (Mohamadou-
Djibrilla),
Maire (Georges),
Mammonat,
Marrane,
Martel (Henri),
Masson (Hippolyte),
Mauvais,
M'Bodje (Mamadou),
Mercier (François),
Merle (Faustin), A. N.,
Merle (Foussaint), Var,
Mermét-Guyennet,
Minvielle,
Molinié,
Montalembert (de),
Montier (Guy),
Moutet (Marius),
Muller,
Naime,
Naveau,
Nicod,
N'Joya (Arouna),
Okala (Charles),
Mme Oyon,

Mme Pacaut,
Poget (Alfred),
Pajot (Hubert),
Paquirissampoullé,
Paul-Boncour,
Pauly,
Georges Pernot,
Petit (Général),
Mme Pican,
Poincelot,
Poirault (Emile),
Poitot (René),
Prévost,
Primet,
Pujoi,
Quessot (Eugène),
Racault,
Renaison,
Reverbori,
Richard,
Mme Roche (Marie),
Rochereau,
Rossct,
Roubert (Alex),
Roudel (Baptiste),
Rouei.

Ont voté contre :

MM.
Aguesse,
Ariot (Charles),
Armengaud,
Aussel,
Avinin,
Baratgin,
Bardon-Damarzid,
Bendjelloud (Mohamed-Salah),
Boisron,
Bordeneuve,
Borgeaud,
Bossanne (André),
Drôme,
Bosson (Charles),
Haute-Savoie,
Boudet,
Brune (Charles),
Eure-et-Loir,
Brunet (Louis),
Buiet (Henri),
Cardin (René), Eure,
Mme Cardot (Marie-
Hélène),
Carles,
Caspary,
Cayrou (Frédéric),
Chambriard,
Chaumel,
Chauvin,
Claireaux,
Clairefond,
Cœnna,
Daçu,
Debray,
Delmas (Général),
Dorey,
Duclercq (Paul),
Dulin,
Dumas (François),
Durand-Reville,
Ehm,
Félice (de),
Ferrier,
Flory,
Fournier,
Gadoin,
Gargominy,

Sauer,
Sauvertin,
Sérot (Robert),
Siaut,
Socé (Ousmane),
Soldani,
Southon,
Thomas (Jean-Marie),
Touré (Fodé
Mamadou),
Tubert (Général),
Vanrullen,
Verdeille,
Vergnoté,
Mme Vialle,
Victoor,
Vieljeux,
Mme Vigier,
Vilhet,
Viple,
Vittori,
Vourc'h,
Willard (Marcel),
Zyromski, Lot-et-
Garonne.

Pinton,
Pontille (Germain),
Rausch (André),
Rehault,
Rochette,
Mme Rollin,
Rotinat,
Rucart (Marc),
Saint-Cyr,
Salvago,
Sarrien,
Satonnet,
Mme Saunier,
Sempé.

Siabas,
Simard (René),
Simon (Paul),
Teysandier,
Tognard,
Trémintin,
Mlle Trinquier,
Valie,
Vignard (Valentin-
Pierre),
Voyant,
Walker (Maurice),
Wehrung,
Westphal,

Se sont abstenus volontairement :

MM.
Giauque.

Janton,
Poisson.

N'ont pas pris part au vote :

MM.
Ahmed-Yahia,
Alic,
Boivin-Champeaux,
Bonnefous (Ray-
mond),
Boumendjel (Ahmed),
Brizard,
Brunhes (Julien),
Seine,
Coudé du Foresto,
Cozzano,
Deffortrie,
Mme Devaud,
Djaenah (Ali),
Mme Eboué.

Gérard,
Guissou,
Kessous (Aziz),
Lafleur (Henri),
Ou Rabah (Abdel-
madjid),
Plait,
Poher (Alain),
Quesnot (Joseph),
Rogier,
Romain,
Serrure,
Sid Cara,
Streiff,
Tahar (Ahmed),

Ne peuvent prendre part au vote :

MM.
Bézara.

Raherivelo,
Ranaivo.

Excusés ou absents par congé :

MM.
Bechir Sow,
Bolaert (Emile).

Lafay (Bernard),
Landry,
Sabé,
Safah.

N'a pas pris part au vote :

Le conseiller de la République dont l'élection et soumise à l'enquête :

M. Subbiah (Caïlacha).

N'a pas pris au vote :

M. Gaston Monnerville, président du Conseil de la République, qui présidait la séance.

Les nombres annoncés en séance avaient été de :

Nombre des votants..... 288
Majorité absolue..... 145
Pour l'adoption..... 164
Contre 124

Mais, après vérification, ces nombres ont été rectifiés conformément à la liste de scrutin ci-dessus.